

ō, ōh : exclamation qui sert à appeler, à invoquer, ou qui marque une forte agitation de l'âme, étonnement, admiration, trouble, etc. Joint à un vocatif (ou nominatif appellatif) ou à un accusatif, suivant que l'on appelle quelqu'un ou que la pensée du sujet parlant se dirige vers un objet : *o Romule die* (Enn.) et *o miseram hominem mentes* (Lucr.); rarement (comme *prō*) à un génitif, e. g. Catulle 9, 5, *o nuntii beati*; cf. Luc., Pisc. 5, *ὦ τῆς ἀναστροφῆς*. Ce génitif peut s'employer seul, ainsi Plt., Mo. 912, *di immortales, mercimoni lepidi*. S'emploie aussi devant particule : *ō quam, ō utinam, ō sī*, etc. Cf. gr. *ὦ, ὦ*; got. *ō*. V. *ohē*.

ob, obs (ce dernier usité seulement en composition; cf. *obs-olēscō*, sans doute formé analogiquement d'*ex-olēscō*; *obstinēt dicebant antiqui quod nunc ostendit*, P. F. 214, 12, cf. *abstineō*; *opstrudant a auide trudent*, P. F. 209, 9, où il est souvent réduit à *os* : *ostendō, oscen*) : préverbe et préposition à sens local (avec l'accusatif); les exemples de *ob* avec l'ablatif ou le génitif sont très tardifs et dus à l'influence de *prō* ou de *causā* : « devant, au-devant de » (cf. *obuius* et *obuiam, obiter*), et par suite « en vue de » (sens physique et moral; *ob rem*) et « contre » (avec idée d'hostilité), « en échange de ». Le sens local est bien attesté encore dans les textes archaïques et jusque dans Cicéron (non dans César) en prose et dans la poésie impériale et chez les prosateurs archaïsants, cf. Lex XII Tab. 2, 3, *ob portum obuagulatam ito*, et il est demeuré dans les composés verbaux *obiciō, offerō, ostendō, obmouēō* (archaïque), *ommentō* (id.), *omitō, oppilō*, etc.; l'idée d'hostilité apparaît, par exemple, dans *obsum, officio* en face de *prōsum, proficō*. A l'époque classique, la préposition n'est plus guère employée qu'au sens figuré « en vue de »; ou bien, comme la cause et le but se confondent souvent, avec celui de « à cause de » : *ob ciuis seruatos*. Du reste, l'usage en devient de moins en moins fréquent à mesure qu'on avance dans la latinité impériale; et *ob* ne se trouve plus guère alors que dans des locutions de caractère adverbial : *ob eam rem, quam ob rem, ob id, ob hoc*. C'est *prō, propter* (sur lequel a été refait sporadiquement *opter*, CIL VI 14672, 12), formes plus pleines, qui en prennent la place. Non roman. Dans un certain nombre de composés, *ob* semble avoir été, en bas latin, éliminé par *ab* : e. g. *accāsio* (pour *oc-*), *absurdēscō* (= *ob-*), *atturō* (= *ob-*), etc.

Le rapport de *obs-* à *ob-* est du même type que celui de *abs-* à *ab-*. Mais *ob* n'a pas un correspondant aussi exact que *ab, ex, in, de*, et il est impossible d'en donner une étymologie rigoureuse. L'osque a une préposition *ūp, op* (au sens de « apud »), mais qui se construit avec l'ablatif dans les trois exemples qu'on en a et qui sert à indiquer un point de repère, non une direction. L'ombrien n'a que *o(p)s-* dans *ostendu* « ostenditō » et

peut-être dans un autre mot obscur, *ooserelom* « *obseruaculum* ? » : le vénète a *op*. La forme la plus proche est celle de v. sl. *ob-* devant voyelle, *o* devant consonne, ainsi avec l'accusatif : *ob onā polū* « de l'autre côté, au delà » *o desnoje* « à droite », et, le plus souvent, avec le locatif, au sens de « autour, près de, au sujet de ». Le lituanien a *apē* « autour » et, comme préverbe, *api-, ap-*. Le vocalisme de gr. *ἐπί* « sur », arm. *ew* « aussi », et, sans doute, de indo-iran. *api* « près de, au delà de », est différent. Mais le grec a aussi *ὀπισθεν, ὀπίσω* « en arrière ». Pour skr. *abhi, v. ambi*.

***obacerāre** : *obloqui atque alterius sermonem molestū impedire : quod sumptum uidetur a paleis, quas Graeci ἐχραα uocant. Itaque et frumentum et panis non sine paleis acerous dicitur, item lutum aceratū paleis mixtum*, P. F. 203, 5. Sans autre exemple. Le rapport avec *acus, -eris* indiqué par Festus n'est sans doute qu'une étymologie populaire.

obaerātus, obaerārius : v. *aes*.

obba, -ae f. : *peculi genus, quod nunc ubba dicitur Varro : obbas et Cumanos calices*, Non. 146, 8 sqq.; cf. *peculi genus uel ligneum, uel ex sparto*, id. 545, 1. Mot sans doute d'origine étrangère, attesté depuis Varron; rare; il y a une ville africaine *Obba* près de Carthage, cf. T.-L. 30, 7, 10.

obēsus, -a, -um : 1° proprement « rongé » (de *obediō v. edō*), d'où « maigre, décharné », sens très rare : un exemple de Laevius cité par Non. 361, 16, et par Aulu-Gelle, 19, 17, 3, qui note : *obesus hic notauimus proprie magis quam usitate dictum pro exili atque gracilento uolgens enim ὀβέρος uel κατὰ ἀντιφρασιν obesus pro ubere atque pingui dicit*; 2° obèse, gras (non dans Cic.; non attesté avant l'époque impériale) : *pinguis quasi ob edendum factus*, P. F. 207, 8. Pour le double sens, cf. *pōtus, prānsus*, etc.

Dérivés : *obēsūs; obēsō, -ās* (Col.).

obicēs, -um m. f. (le singulier est rare; le nominatif *obez* est refait sur les cas obliques; on attendrait normalement **obiez*, comme dans *obicēi, obiectum*, en face de *obiciō*, cf. *subicēs*, Enn., et l'ablatif *disice*, Carm. Epigr. 4526 A 6; sur ces formes, v. Gell. 4, 17, 10) : *o. pessuli, serae*, P. F. 204, 18; « barres » ou « verrou » placés devant une porte pour la fermer; puis « obstacle ». Ancien (Plt.), technique. M. L. 6011 a.

obiter ady. : en passant, chemin faisant, incidemment. — *Consideré* par les Latins comme forme de *obiter*, comme *obuiam*, avec le sens de *per uiam*; cf. Auguste dans Charisius, GLK I 209, 18; Juv. 3, 241, *obiter leget aut scribet*. Toutefois, l'adverbe n'apparaît pas avant Labérius et n'est usuel que dans la langue impériale : aussi l'a-t-on expliqué comme tiré de *ob* sur le

modèle de *circā, circiter* (v. Leumann-Hofmann, Lat. Gram., p. 506, 3).

oblāta, -ae : féminin substantivé de *oblātus*, participe de *offerre* qui dans la langue de l'Église a pris le sens spécial de « offrir à Dieu, sacrifier », d'après *προσφέρω*. De là *oblāta (hostia)* « hostie », qui a aussi désigné un gâteau fait de la même pâte que l'hostie, « oublie ». M. L. 6012; B. W. s. u.

oblectō : v. *laz, laciō*.

obliquus, -a, -um : oblique; d'où « indirect ». Sens physique et moral. En grammaire, *obliqui cāsus, obliqua grātiō*, par opposition à *rectus cāsus, recta drātiō*. Ancien (Cat.), classique, usuel. M. L. 6014 et 6013.

Dérivés (de l'époque impériale) : *obliquitās* (= *λο-βότης*); *obliquō, -ās, -ātiō*. Composé poétique : *obliquoletus* = *λοβηλας* (Gloss.).

A *obliquus* semble se rattacher un adjectif sans préfixe, *liquis*, qui se trouve avec le sens de « oblique » dans Frontin, Expos. Form., p. 32, Goes. On y rapporte aussi un verbe *linquor* (ou *liquor*?) qui se trouverait dans Acc., Brut. 1, 28, *dextrorsum orbem flammem/radiatum solis linquier* (varr. *liquier*) *cursu nouo*, où le sens serait « (j'ai cru voir) le disque flamboyant et rayonnant du soleil obliquer vers la droite suivant une marche nouvelle ». Mais ce *linquier* doit provenir de *linguō*, cf. *deliquium solis* « éclipse de soleil ». *Hom. λυκρός* « obliquement » est d'ordinaire rapproché de *λέκρος*, etc., ce qui l'éloigne du mot latin. Les autres explications sont incertaines.

oblitēscō : v. *lateō*.

obliterō, -ās, -āui, -ātum, -āre : proprement « effacer les lettres », glosé *ἀπαλείφω γράμματα*, CGL II 232, 44 (sens très rare; cf. Tac., A. 11, 15, 2). Le verbe a été rapproché de *oblitus* (d'où la graphie *obliterō*), et employé surtout dans le sens de « faire oublier »; cf. Non. 146, 28 : *obliterare est obscurafacere et in obliuionem ducere*. Accius Agamemnonidis (42) : *inimicitias Pelopidum extinctas iam atque oblitteratas memoria renouare*. Ancien, classique, mais rare.

Dérivés : *obliterātiō* (rare, non attesté avant Plin.), *-tor* (Tert., Paul. Nol.); *obliterus* : *Laevius oblitteram gentem pro oblitteratam dixit*, Gell. 19, 7, 4. Sur la formation de cet adjectif, v. Stolz-Leumann, Lat. Gr.⁵, p. 196 et 254.

oblitiscor, -eris, oblitus (le *oblituitus* que Cassiodore, GLK VII 206, 1, dit avoir lu *in antiquis monumentis* n'est pas autrement attesté) **sum, oblitiscēi** (forme contracte *obliscēi* attestée par le mètre dans Accius, cf. Non. 500, 3 et 6, et dans Plt., Mi. 1359) : oublier (suivi du génitif comme *memini*; l'accusatif est plus rare et sans doute plus récent, surtout avec un complément de personne). Le participe *oblītus* a le sens actif « oublié » et passif « oblié »; de là, à basse époque, l'emploi de *oblitiscor* avec le sens passif; cf. Dig. 23, 2, 60, § 6. Usité de tout temps. Remplacé dans les langues romanes par un dénominatif tiré de *oblītus*, **oblītāre*, panroman, M. L. 6015; et **ezoblītāre*, 3024 b, à côté de **dismemorāre* et **dimenticāre*, v. B. W. s. u.

Formes nominales et dérivés : *oblītōr, -ōris m.* (tar-dif, St Jér.; la langue classique dit *immemor* ou *oblit-*

tus); *oblītō f.* (classique); *oblītius* (Varr., L. L. 5, 10) « tombé dans l'oubli »; *oblītium n.* (usité surtout au pluriel *oblītūa*, création de la poésie dactylique pour remplacer *oblītūō*, cf. Mar. Victor., GLK VI 25, 10, qui cite *contāgiō et contāgia*); *oblītūōsus*; *oblītūālis* (Prud.); *inoblītus* (Ov. = *ἀληστος*).

« *Oblītūō* est une métaphore empruntée à l'écriture qu'on efface. C'est un mot de même famille que *oblīnere* « effacer, raturer », Cic., Fin. 1, 17, *ut aduersa quasi perpetua obliuione obruamus*; Deiot. 13, *en quae unquam uetustas obruet, aut quae tanta debilit obliuio?* » (Bréal). Une trace de ce sens ancien apparaît peut-être encore dans Plt., Tri. 1018, *tribusne te poteris | memoriam (memoria codd.) esse oblitum*. — L'élargissement **-w-* de la racine **lei-* semble se retrouver dans lat. *leuis*, cf. gr. *λεῖος*, et dans got. *af-linnan* (de **lin^{wan}*) « ἀπολαβεῖν », qui est à noter aussi pour le sens.

***oblucuuissio** : *dicebant antiqui mente errasse, quasi in luco deorum alicui occurrisset*, P. F. 203, 13. Sans autre exemple.

obnoxius, -a, -um : soumis à, sujet à, exposé à. Généralement accompagné d'un complément au datif : *uzori obnoxius* (Tér.); *obnoxius atque subiectus alicui* (T.-L.); *nec fratris radii obnoxia surgere luna* (Vg., G. 1, 396). S'emploie aussi absolument : *aut superbus aut obnoxius uidēre* (T.-L. 23, 12, 9); *supplex et obnoxius* (Cic., ad Brut. 1, 17, 6).

Fréquemment employé dans la langue du droit, sans doute parce que l'adjectif a été rapproché de *noxā, noxius, innoxius*, comme l'indiquent l'étymologie de P. F. 207, 10 : *obnoxius poenae, obligatus ob delictum*, et l'emploi de *obnoxio*, dans Claud. Mamert., Stat. anim. 2, 9, et *alienis semet noxiis obnoxiantes*. Certains emplois inclinent à faire croire que l'adjectif a été rattaché aussi à *nectō, nexus*, qui, indiquer, comme on l'a vu, un lien juridique; cf. S. Pantzersjelm Thomas, dans Festschr. Alf Torp, 150-153. Sur le sens, v. Gell. 6, 17.

Dérivés : *obnoxio* adv. (Plt. et T.-L.); *obnoxiosus* (archaïque) et *obnoxiosē*; *obnoxio*, v. plus haut; *obnoxietās* (tardif).

Comme dans *anxius, alsius*, il s'agit d'un dérivé de désidératif en *-s-*. La racine serait celle de *nancier*; v. ce mot.

oboediō, -is, -iui (-iū), -itum, -ire : *oboedire, abaudire*, P. F. 203, 11. Cf. pour le préfixe *obsequi, obtemperare* : *obēir* à (datif). Le sens étymologique apparaît dans l'expression *dictō oboedientem esse*, synonyme de *dictō audientem esse*. Ancien, usuel et classique. Formes de caractère savant en roman. M. L. 6016. Irl. *oibid* « oboediens ».

Dérivés et composés : *oboedientia*; *oboediō, -tor*; *oboedientialiter* (bas latin); et, dans la langue de l'Église, *inoboediō, -diēns* (= *ἀπειθής*), *-dienter, -dientia* (cf. *inobsequens, -tia, inobseruāns, -uantia*, tous d'époque impériale); *inobodus* (un exemple douteux dans Arn. 7, 43).

Cf. *audiō*. Mais la diphtongue *-oe-* est obscure. On attendrait **obūdiō*. Essais d'explication dans Solmsen, Studien z. lat. Lautgesch., p. 150, et Juret, Phonét., p. 134.

obrendarius, -a, -um : adjectif tardif, de forme populaire, usité seulement dans la langue épigraphique, -a uasa « vases à recueillir les ossements ». De *obr(u)endarius*, dérivé de *obruendus*, cf. *calendaris, molendarius, regendaris*, et, pour la forme, *quattuor* > *quator*, etc.

obripiliatio : graphie incorrecte de *horripiliatio*, influencée par *ob-*.

obrussa, -ae f. : 1° épreuve de l'or à la coupelle, essai d'un métal (cf. Plin. 33, 19); 2° au figuré : pierre de touche, épreuve (déjà dans Cic., Brut. 258). Emprunt technique au grec ὄρυζα (ou arrangement de χρυσόν ὄρυζον), lui-même d'origine asiatique (hurri, hittite). V. Benveniste, Rev. Phil., 1953, p. 122 sqq. [Adj. *obryzatus* (Cod. Theod.). Cf. v. h. a. *ubirguldi*.

obscenus (obscenus, cf. Varr., L. L. 7, 96), -a, -um : terme de la langue augurale « de mauvais augure » (*obscenae aues, canes; obscenum ostentum*, etc.); par suite, dans la langue courante, « d'aspect laid ou affreux; qu'on doit éviter ou cacher; obscène »; *obscena* n. pl. = τὰ αἰσθητά; o. *digitus* = *medius*. Ancien, usuel, classique.

Dérivé : *obscenitas* (classique).

Le sens technique semble le plus ancien; cf. Fest. 218, 16, ... *cum apud antiquos omnis fere obscena dicta sint quae mali ominis habebantur*. Mais l'étymologie du mot est inconnue; il n'y a rien à tirer de la glose de Festus 204, 24. Peut-être emprunté : la variation *obscenus, obscenus* rappelle celle de *scena, scaena* qui semble supposer un intermédiaire étrusque entre le modèle grec et l'emprunt latin. Le rapport avec *caenum* ne se laisse pas justifier. De **ob-scae-nos* « qui vient à gauche »; cf. *scaeuus?*

obscurus, -a, -um : obscur (sens physique et moral). Correspond à gr. σκοτεινός; s'oppose à *clarus*. Usité de tout temps; panroman (sauf roumain). M. L. 6020.

Dérivés et composés : *obscuritas*, M. L. 6019 a; *obscuro, -as, -auiō*; *obscurefaciō* (Non.); *obscuriscō, -is* (Ps.-Aug.); *inobscurabilis* (Tert.); cf. ἀσκότιστος, Greg. Nyss.); *obscuri-dicus, -loquium*, tous deux rares et poétiques; *obscuro-lūna* (= σκορομήνη), Ital.

La graphie par *b* montre que la langue coupait *obscūrus*, bien que le mot ne se laisse pas analyser en latin; cf. le *b* de *obsōnium*. De l'élément *-scūrus*, on rapproche skr. *skauti* « il couvre », *skutāh* « couvert » et v. isl. *skuggi*, v. h. a. *scūwo* « ombre », v. h. a. *scūr* et *scūra* « grange »; v. isl. *sky* « ciel (couvert) ». Rapprochements plus lointains : lit. *skūrā* « peau, écorce » et gr. σκῦρος « peau travaillée, cuir », et *scūtum?* La racine n'est pas dissyllabique; l'*ū* de *obscūrus* est de ces *ū* qui existaient près de *ū* dès l'indo-européen et que, dans les Mélanges Chlumsky, M. Vendryes attribue au vocabulaire populaire; dans le même groupe de mots, le grec a κῦρος et σκῦρος, et, en face de lat. *cūtis* (v. ce mot), le germanique a v. h. a. *hūt*, etc.

obsecrō : v. *sacrō*.

obses (opses), -idīs m. : otage; puis « caution, garant, répondant ». Ancien, classique. Non roman. De **ob-sed-s*, cf. *praeses*, mais le rapport avec *sedē*, *obsidē*, *obsidium* n'est plus senti.

Dérivé : *obsidatus, -ūs* : condition d'otage (Amm.).

obsipō : v. *supō*.

obsolēscō, -is, -sūī (-uī, Prisc.), -ētum, -ere : passer d'usage ou de mode (comme *exolēscō*, cf. *alō*); *obsoletus* : passé de mode, vieilli, usagé; et par suite « commun, vulgaire, négligé » et « flétri, souillé » (Hor., Sén.). Attesté depuis Cicéron et Varron; rare.

Dérivés et composés : *obsoletatiō* « faire tomber en désuétude » (Arn.); *obsoletō*; *obsoletus* « avili, dégradé »; *obsoletō, -ās* : souiller, flétrir (Tert.).

Étymologie et histoire obscures. Ni l'explication par **obs-olēscō*, ni celle par **ob-solēscō* ne satisfont. Il a dû y avoir, comme pour *exolētus, exolēscō*, avec lesquels *obsolēscō, obsoletus* sont intimement liés pour le sens, des contaminations et des influences qu'on entrevoit sans pouvoir les préciser.

obsōnium : v. *ops-*.

obstetrīx : v. *obstō*, sous *stō*.

obstinēt : v. *tenēō*.

obstinō : v. *stanō*, s. u. *stō*.

obstipus : v. *stipō*.

obstri(n)gillō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : glosé *obstāre* par Non. 147, 8, qui cite des exemples d'Ennius et Varron : « faire obstacle » et « blâmer » (Varr.). Sans doute forme populaire dérivée de *obstringō*, cf. *conscribillō* et *scribō*; *sūgillō* et *sūgō*, etc. Un substantif *obstrigillus* « sandale tenue par des lacets », proprement « qu'on serre (*stringō*) par devant (*ob*) », est aussi attesté. La dérivation de *striga* est moins vraisemblable.

obtingō : v. *tangō*.

obtrectō : v. *trahō*.

obtūrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : boucher. Ancien (Cat., Plt.), classique (Cic., Fat. 5, 10) et attesté jusque dans la Vulgate, mais rare. Même préverbe que dans *oppilō, oblinō, obstruō*.

Dérivés : *obtūratiō* (Vulg.), *-mentum* (Plin.), *-culum*. *-tūrō* figure aussi dans *re-tūrō* « déboucher », connu par une citation de Varr. ap. Non. 167, 6, et par Arn. 1, 31, et dans **at-tūrō* que supposent les formes italiennes et hispaniques; v. M. L. 6025. Pas d'étymologie claire.

obuāgulo : v. *uāgulo*.

obuiam, obuius : v. *uia*.

occa, -ae f. : herse. Ancien (Caton). N'est demeuré que dans le trentin *okka*. M. L. 6028.

Dérivés : *occō, -ās*; *occātor, -tiō, -tōrius*; cf. aussi M. L. 188, **adoccāre*; *inoccō* (Col.); *occlillō, -ās* : un exemple du mot dans Plt., Am. 31, *qui mihi aduenient os occlillet probe*, dans le sens de « labourer à coups de poing », et dans les Gloses, CGL II 260, 57, *occlilio* (l. *occlillo*), βωλοστροφῶ; *occlillator, βωλοκόπος*. Pour le suffixe, cf. les verbes expressifs *sorbillō, stringillō, sūgillō*.

Le *-cc-* de *occa* est une ancienne géminée qui n'a rien de surprenant dans un nom d'outil (cf. *uannus*). Le nom de cet instrument aratoire n'est pas fixé; en latin même, le nom rural était *irpea*, qui a survécu en roman;

et Virgile parle de *uiminea cratēs*, non de *occa* ni de *irpea*. Mais des formes apparentées à *occa* se trouvent dans d'autres langues : v. gall. *ocet* glosé « raster »; gall. et bret. *oged* et *og* (de **okā*); et en germanique : v. h. a. *egida*, v. angl. *egede*, à côté de v. h. a. *ecken* « herse ». Le balteque a des formes à *e* initial : lit. *ekėju, ekėti* (aussi *akėju*), lett. *ecēju, ecēt* « herse », avec lit. *ekėšios* (*akėšios*), lett. *ecēšas*, mais v. pruss. *aketes*, ce qui a conduit Hirt à supposer que *occa* est issu de **okita* > **otica*. Le *k* balteque s'explique par une géminée *-kk-* ou par un *-kh-*, aussi possible dans un mot « populaire ». On est tenté de rapprocher le groupe de *ācer, ācris*, etc., que suggère la forme de l'objet : un *k* figure même dans le groupe de lit. *akūtas* « barbe d'épi », avec *k* issu de *-kk-* ou de *-kh-*. Hésychius donne pour le grec un nom ὄξίβα « herse », qui rappelle ὄξος.

**occa* : *frutex qui in <prae>sepibus nascitur et habet prunellas rubecas* (Gloss.)?

occiāsio : v. *cadō*.

occhī : arbres d'Hyrcanie, semblables à des figuiers (Onésicrite, dans Plin. 12, 34). Mot étranger.

occlillō : v. *occa*.

occipiō : v. *capio*.

occiptium : v. *caput*.

occulō : v. *cēlō*.

occupō : v. *capio*. M. L. 6031.

ocinum, -i n. : sorte de fourrage mélangé; cf. André, *Lec.*, s. u. Ancien (Caton). Étymologie incertaine. Sans rapport avec *ocimum* « basilic », transcription du gr. ὄκινον, dont dérive *ocimastrum*.

ocior, ocīus, ocīssimus : plus vite. Comparatif et superlatif; il n'y a pas d'adjectif au positif en regard. *Ocior* est rare et poétique (depuis Livius Andronicus jusqu'à Lucain); en prose, il n'y a guère que Pline qui l'emploie (comme il l'emploie aussi *ocīssimus*). Il y a un adjectif *ocīter* dans Apulée, qui peut-être l'a pris à un archaïque ou qui — plus vraisemblablement — l'a reformé d'après *celeriter/celerius* sur *ocīus, ocīssimē*, qui sont attestés chez Plaute et Térrence, dans la langue classique et jusqu'à Pline. Un autre superlatif plus ancien, *ocīmē* (cf. *proximē*), est dans P. F. 211, 12. Vieux mot qui tend à tomber en désuétude.

L'adjectif représenté par skr. *acūh*, av. *asūs*, gr. ὀκός désignait, dans le vocabulaire de l'aristocratie indo-européenne, tout ce qui a le mérite d'être rapide : héros, cheval, oiseaux, bateaux, etc. : πῶδας ὀκός Ἀχλιδεύς. Le latin n'a plus que les formes intensives, *ocior, ocīssimus*; il faut rappeler cependant le premier terme de composés dans les mots archaïques : *acupēs, acupediis, accipiter* (v. ces mots), cf. hom. ὀκώποδες Ἴπποι; la différence du vocalisme entre l'adjectif et le « comparatif » aura entraîné la disparition du « positif ». La langue poétique a gardé les formes intensives : *ocior*, cf. skr. *acīyān*, av. *āsya*, gr. ὀκίων, et les deux types de *ocīmē* et *ocīssimus*, en face de skr. *acīpītha*, av. *āsīštō*, gr. ὀκίωτος, peut-être l'adjectif *ocīter* (ὄκτα est particulièrement fréquent en grec). Le celtique n'a d'autre

trace de ce groupe que le composé brittonique v. gall. *dī-auc* glosé « segnem », v. corn. *dī-oc* glosé « piger », etc. Le groupe n'est pas conservé en germanique, balteque, slave, arménien. — La langue usuelle a recours à *uēlōz celer, citus*.

***oclopetā** : mot de sens obscur qui semble désigner un animal (oiseau, poisson?) dans Pétr. 35, 4. L'indétermination du sens rend toute étymologie incertaine. Le rapprochement de *Oclopetā*, nom d'un cheval dans une *tabella deuotionis*, n'éclaire rien. V. Perrochat, *Festini de Trimalcion*, s. u., où sont résumées les diverses explications proposées.

ocquiniscō : v. *conquiniscō*.

ocreae, -arum f. (le singulier est rare, étant donné le sens du mot) : jambières. Peut-être mot d'emprunt à une langue non indo-européenne; cf. Plin. 7, 200 : *ocreae et cristas inuenere Cares*. Sert également de surnom. Rare et technique. Étymologies populaires dans Varr., L. L. 5, 116, « quod opponatur ob crus »; Fest. 192, 1 sqq., *ocrem... montem confragosum... unde fortasse etiam ocreae sint dictae inaequaliter tuberatae*. Demeuré en ir. *ochar*.

Dérivé : *ocreaus*.

ocris, -is m. : *ocrem antiqui... montem confragosum uocabant, ut apud Liuuium* (Tr. 31) : « Sed qui (l. ques?) sunt hi, qui ascendunt altum ocrim? », F. 192, 1. Sans doute dialectal; le mot proprement latin est *collis*. N'est guère attesté que dans les citations de Livius Andronicus faites par Festus et dans le composé *mediocris*, qui sémantiquement en est tout à fait séparé (v. *medius*). Se retrouve dans les dialectes italiques : marrocin *ocres* gén. sg., omb. *ukar, ocar* « arx, mōns », et *Oriculum, Interocrea*.

Le mot est indo-européen : hitt. *ēhkur-* « piton rocheux », ir. *ochair* « coin, bord », gall. *ochr* « bord », ion. ὄκρις (ἦ τε ὑπερέχουσα ὄκρις τοῦ ὄστρου ὄξετα γίνετα), Hippocrate, chez Bechtel, *Gr. Dial.*, III, p. 321), d'où hom. ὄκριεύς « âpre, raboteux », skr. *ācrih* « coin ». Cf. gr. ὄξος et le groupe de lat. *ācer, etc.* La voyelle de sl. *ostrū* « pointu », etc., est ambiguë.

octō (ō initial) indécl. : huit. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6035.

Dérivés et composés : *octāuus* : huitième, M. L. 6034, subst. *octāua* (*hōra*); ou *octāua* (*pars*) : huitième, taxe perçue à l'époque impériale, d'où *octāuarius* « relatif à la taxe du huitième » et subst. *octāuarius* : receveur de cette taxe; *octāuānus* : de la 8^e légion, usité au pluriel *octāuāni*; *Octāuānus*, osq. Uhtavis; *octōni-, -ae, -a* : huit par huit; *octiēs* : huit fois.

October (-*bris*), adjectif usité surtout dans *October* (sc. *mēnsis*) : octobre. Panroman, sauf roumain, M. L. 6036 (les formes romanes remontent en partie à **octobrius, *octufri* (osque), **occtember*, anal. de *september*, de même ir. *octimber*); *octāns m.* : octant (Vitr.), M. L. 6033, ir. *octaid*; *octōdecim*; *octōgintā* (sur *octāgintā*, tardif, et *octuaginta*, médiéval, v. Lindsay-Nohl, *Lat. Spr.*, p. 480; *octuaginta* a été refait tardivement sur *septuagintā*, qui lui-même est formé par analogie sur un ancien **octuāgintā* non attesté; v. Wackernagel, *Verm. Beiträge*, p. 47); panroman, sauf roumain, M. L. 6037; *octōgēsīmus*,

octogiēs, octōgēnī; octingentī, -gentēsīmus, d'après septingentī; octennīs; octennium; octōgēnārius; octussis (d'après decussis); octipēs, octoplex (-plūs) sont faits d'après ὀκτάριος, ὀκταπλόος, comme du reste la plupart des autres composés savants en octō- : -phorus, -gonus, etc.

Lat. octō répond à gr. ὀκτώ, véd. aṣṭā, av. ašta, irl. ocht, gall. wyth (et à la forme sur laquelle repose lit. aštuōni), à côté de véd. aṣṭā, got. ahtau. Les formes de l'ordinal varient d'un dialecte à l'autre; la plus archaïque doit être gr. ὄγδοος, avec un groupe sonore intérieur, de *δγδοφος. Lat. octāuus, à côté du nom de personne osque ūhtavis « Octāvius », doit représenter un ancien *ok'tōw-o- où la sourde a été substituée à l'ancienne sonore d'après octō, de la même manière que dans septimus; mais il n'y a pas d'autre exemple de *-ōw- donnant *-āw- en latin : ōnom a subsisté. On se demande, d'après gr. ὄγδοος, si la forme ancienne n'aurait pas été oktōwo-, d'où lat. *octawo-; la longue de octāuos serait prise à octō. Un u se retrouve dans l'ordinal en germanique : got. ahtuda, etc., et dans lit. aštuōnas.

oculus (populaire oclus; cf. oclāmen « ouverture », Mul. Chir. 628), -ī m. : œil; puis tout objet en forme d'œil, tache (d'une fourrure), œil de la queue du paon; bulbe de la racine du roseau; œil de la vigne, bourgeon (d'où inoculō, -ās « greffer » et ses dérivés, conservé, dans ital. inochiare, M. L. 4449); œil de bœuf (plante); v. André, Lex., s. u. Se dit aussi de la vue de l'esprit. S'emploie comme terme de tendresse (quoique ce sens soit surtout réservé au diminutif ocellus; cf. gr. ὀφθαλμός, ὀφθαλμῖον, Ar. Eq. 909); de là, dans Plaute, oculissimus et l'adverbe oculitus : quoque dicitur, ut funditus, penitus quo significatur tam carum esse quam oculum, P. F. 189, 3; oculus solis : παρθένον (Diosc. 3, 145). Usité de tout temps; panroman. M. L. 6038. Irl. ugail « oculi ».

Dérivés : oculātus : 1° muni d'yeux; oculaire (qui voit de ses yeux : o. testis); 2° visible (d'où est tiré le verbe oculō, -ās tardif) avec ses composés *adoculāre (attesté par les langues romanes, M. L. 189), exoculō (Plt., Apul.), inoculō, īM. L. 4449, et peut-être l'obscur apoculare? (Pétr.); substantif dans oculāta : poisson de mer, peut-être « lamproie », cf. M. L. 6037 a; oculus, même sens; oculātim adv. (Cassian.); oculāris; oculārius (époque impériale) : o. medicus; oculāre n. « pommade pour les yeux ». De oculārius est tiré oculāriarius (faber).

ocellus : diminutif, surtout d'affection (conservé en campidanien, M. L. 6032); ocellulus (Gramm.); ocellātum, neutre d'un adjectif ocellatus « pierre ocellée; bille (d'agate?) »; Ocella, surnom romain.

Composés : ūnocolus (Plt. = μονόφθαλμος); ocliferius (Sén., ad Luc. 33, 3); et peut-être ocolopeta (v. ce mot). Cf. aussi aboculis « aveugle ». M. L. 33; B. W. s. u.

Le nom de l'« œil » appartient à une racine qui fournit, d'une part, un désidératif, skr. ĩkṣate « il regarde », cf. le futur gr. ὄψομαι « je verrai » (le parfait gr. ὄπωπα doit être secondaire), et, de l'autre, le nom radical de l'organe de la vision attesté par hom. εἰς ὄμα « vers le visage; en face » (aussi ἐνώμα); cf. aussi, au second

terme de composés, εὐ-ὄψ, εὐ-ὄμας (servant de féminin cf. βο-ὄμας); il est possible que ce mot figure aussi dans les adjectifs tels que lat. ferōx, atrōx, etc. (v. atrōx). On notera, de plus, gr. πρόσωπον et skr. prāīkām « visage », ānikam « face », irl. enech « visage ». Il y a, de ce nom, un dérivé thématique dans les types antiūsus et longinquus, propinquus; cf. skr. āpāk « en arrière » et āpākāh « qui vient de loin », nīcī « d'en bas » et nīcī « bas », v. sl. nīcī. — Ce qui fait que le nom de l'« œil » varie d'une langue à l'autre, ce sont les croyances attachées au mauvais œil (v. inuideō); ceci résulte notamment de faits iraniens; dans l'Avesta, le nom correspondant au vieux nom neutre de la racine, à élargissement s (cf. v. sl. oko « œil », gén. očese), véd. akṣi (gén. akṣnāh), à savoir aṣī, désigne l'« œil » d'êtres mauvais, en vieux perse, l'« œil » est nommé (h)u-časma, littéralement « bon œil »; on s'explique ainsi l'usage du nom iranien ordinaire, av. časma, et le fait que le sanskrit cākṣuh (aussi neutre) est formé autrement. Tandis que, pour « oreille », le latin a auris, aurēs, fait sans doute sur un ancien duel, il n'a rien qui réponde aux duels v. sl. oči « (les deux) yeux » (neutre), lit. aki, hom. ὄσσε, arm. ačk' « yeux » (ce dernier sert comme pluriel). Dans la forme lat. oculus, de type dérivé, le suffixe -lo- indique ici un être actif, de genre animé (cf. figulus), et n'a pas valeur de diminutif; cf. Meillet, BSL 34, 131, qui cite lac. ὀρρλόος qui a même suffixe. Le gr. ὀφθαλμός et le got. augo offrent des formations volontairement altérées et l'irlandais a remplacé le vieux nom de l'« œil » par le nom du « soleil » : súil. Le latin n'a pas conservé la forme à consonne gémée attestée par gr. ὄσων (chez Hétychius) et par le k de akn « œil » en arménien; les graphies oculus sont récentes et il n'y a pas d'exemple d'une scansion ὀcculus. — En somme, le nom de l'organe de la vision et du visage est presque partout tiré d'une racine dont la forme verbale sûrement ancienne est un présent désidératif; le lituanien, où les présents à nasale infixée se sont développés, a, de plus, ankū, ākti « recouvrir » ou « perdre » la vision. Pour « voir », on a recourus à des racines qui se rapportent à la connaissance, v. uideō, où l'observation, v. speciō (qui fournit en latin les formes à préverbes).

ōdi, ōsus sum : haïr. La langue classique emploie seulement ōdi « je hais », parfait à sens de présent, dont l'ō alterne avec l'ō de ōdium; la langue archaïque connaît une forme déponente ōsus sum, par exemple Plt., Am. 900; cf. Festus 220, 2, qui rappelle le sens actif de perōsus; et Aulu-Gelle 4, 8, 3. Sur ōdi a été refait un présent ōdiō, -īs (cf. coepiō de coepi) fréquent dans la latinité impériale, et en particulier dans le latin de l'Église, qui a entraîné un parfait ōdiui dont le premier exemple est cité par Cicéron, Ph. 13, 19, 42. Ancien usuel, classique. Non roman. Adjectif : ōdibilis (Acc.; rare).

Formes nominales et composés : odium : haine et objet de haine ou de dégoût (ancien, usuel; M. L. 6038 a); odiōsus : odieux; qui, dans la langue familière, s'est affaibli et n'a plus signifié que « ennuyeux, insupportable » (cf. comme le fr. « c'est odieux »), sens qu'on trouve aussi dans odium, cf. molestus; odiōsius, formation plaisante de Plaute. De odium a été tiré à basse

époque le dénominatif inodiāre conservé dans les langues romanes (cf. fr. ennuyer); cf. ALLG 12, 49, et M. L. 4448 (et *odiāre, 9701); B. W. s. u.; les notes tironiennes ont aussi odiātās. **ōsus** : perōdi, perōsus : formes renforcées de ōdi, ōsus. Exōsus a subsisté dans quelques dialectes italiens. M. L. 3028.

La forme de ōdi et l'alternance ōdi : ōdium suffisent à indiquer que le groupe est ancien. Mais aucune langue n'en offre les correspondants exacts. On rapprocherm. ateam « je hais » (aor. ateci) et v. angl. atol « laid » (all. hässlich); encore l'a de arm. ateam pose-t-il des questions. — Étant donné qu'il y a des rapports tels que celui du gr. x-άπος avec lat. aper (v., toutefois, ce mot), on est tenté de rappeler ici got. hais « haine » et hatan, hatjan « haïr » et, par suite, gall. cawdd « colère », irl. cais « cas » « haine », et enfin le génitif osque cadeis « inimicitiae ». Le rapprochement de odor n'est qu'une plaisanterie.

odor (ancien oōs), -ōris m. : odeur (sens propre et figuré), souvent avec la nuance « bonne odeur, parfum », comme le français familier « odeur » (cf. la glose odor : ὀδωστα). Et odorārius. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : odōrus et inodōrus (époque impériale = ἀνώδης); odōrō, -ās : exhaler une odeur, M. L. 6040?; odōror, -āris : flairer, sentir une odeur; et inodōrō (Col.); odōrātus : qui exhale une odeur; odōrātus, -ūs m., -rātīō (rare); odorārius (Plin.) « parfumeur »; odōrāmen, odōrāmentum (tardifs) = θυμιαμα : parfum; odōrābilis (S^t Ambr.); odōrātūsus (Pbr.-Apul.); odōrifer (poétique); odōrificātus (S^t Ambr.); odōrisequus (Liv. Andr.); odefaciō, P. F. 189, 9 (v. oleō); odōristicus, Diosc. 1, 10.

Varron, L. L. 6, 83, signale aussi une forme olor : littera commutata dicitur odor, olor; hinc olet et odorari (& oloratus) et odoratus. La forme ne figure pas dans les textes (il n'y a, malgré Fr. Muller, aucune trace de *olos dans Plt., Ps. 841), mais se retrouve dans les Gloses et semble avoir appartenu à la langue parlée, car elle est représentée dans les langues romanes; cf. M. L. 6062. Par olor, il est possible de rattacher à odor le verbe oleō, qui en est difficilement séparable. V. oleō.

Odor représente un thème en *-es- qui est conservé aussi dans gr. ὀδω-ὄδης « qui a une mauvaise odeur », εὐ-ὄδης « bien odorant » et, en latin même peut-être par ode-faciō, etc., et avec vocalisme zéro du suffixe, dans le premier élément du gr. ὀσφραίνομαι « je sens (une odeur) », tandis que le grec a un autre type : dor. ὀδμᾱ (hom. ion. ὀδμη), att. ὀσμᾱ. La même racine apparaît dans une forme verbale, sans doute un ancien présent radical athématique, représenté par des présents en *-ye- : gr. ὄω, d'une part, lit. ūdžiū « je sens (une odeur) », d'autre part. L'arménien a, avec h initial ajouté (comme dans d'autres cas analogues), hot « odeur » et hotim « je sens une odeur », et la forme intensive hototim « je flairer », avec un redoublement semblable à celui qu'offre le parfait gr. ὄσωδα. Pour le verbe, le latin a recouru, comme il a fait souvent, au type de sedeō, d'où oleō, olere (avec perfectum olui, indiquant qu'il n'y avait pas d'ancien parfait, ainsi qu'on le voit par gr. ὄσωδα). L'l de oleō, en face de odor, rappelle le cas

de solium : sedeō, et aussi de lacruma, lingua; il y a ici un fait dialectal qui a été souvent discuté; v. Stolz-Leumann, Lat. Gramm.⁵, p. 128, avec la bibliographie indiquée, et Goidanich, Varietà etniche e varietà idiomatiche in Roma antica, dans Atti d. 1^o Congresso di Studi Romani. Festus atteste l'existence d'un ancien odefacium. Une influence de oleum est ici possible. — Pour une autre racine se rapportant à l'odeur, v. fragrare.

offa, -ae f. : boulette de pâte ou de viande, bouchée : penitum offam Naeuius (Com. 122^a) appellat absegen carnis cum coda : antiquum offam uocabant abseisum globi forma, ut manu glomeratam pultem, Fest. 282, 12; cf. 260, 15. Ancien, usuel et familier : cf. le proverbe inter os et offam; sert de cognomen comme Offella, -lus Offanius. Conservé dans les dialectes italiens, M. L. 6041 a, de même que le diminutif offella, id. 6042, attesté en latin sous la forme offella avec f simple. Celtique : britt. yffl.

Autres dérivés : offula, M. L. 6047; offārius (cocus), Isid., Or. 20, 2, 26; offātim (Plt.).

Terme technique, à -ff-, d'origine inconnue.

offendix, -icis (Gloss.) f. ? : ancien terme du rituel, désignant les nœuds du cordon servant à tenir l'apex; cf. l'explication et l'étymologie populaire données par Festus, 222, 13 : -ces aut esse Titius nodos, quibus apex retineatur et remittatur. At Veranius coriola existimat quae sunt in loris apicis, quibus apex retineatur et remittatur, quae ab offendendo dicantur. Nam cum ad mentum peruentum sit, offendit mentum. La forme offendimentum qu'on lit dans l'abrégé de Festus semble tirée, par étymologie populaire, de offendit mentum.

Survivance latine isolée, dans le vocabulaire religieux, d'une racine qui a été importante en indo-européen, mais qui a tendu à s'éliminer parce qu'elle ne fournissait pas de présent viable. Le présent du type got. binda « je lie » provient d'une innovation germanique; la sanskrit a une forme, aussi nouvelle, badhnāmi « je lie ». Le grec n'a que des noms : πείσμα « câble, cordage » (de *peñθ-σμα), πάσμα (et πέσμα) « pédoncule » (chez Hétychius) et πένθερος « parent par alliance (beau-père, beau-frère) » en face de lit. bēndras « compagnon » et de skr. bāndhuh « compagnon, parent par alliance ». Pour le celtique, W. Stokes a rapproché m. irl. buinne, bunne « lien », etc. Même formation que dans appendix, etc. Quantité de l'i inconnue : long?

offendō : v. fendō.

offerimenta, -ae f. : couture, reprise, joint. Mot de Plaute, Ru. 753, dont l'ā est attesté par la métrique. Sans doute à rattacher à fer(r)ūmen et forgé plaisamment pour équivoquer avec offerō; v. p. 229. Sans autre exemple.

officīna : v. opus, opifex.

officium, -ī n. : sens premier « travail, exécution d'une tâche, ou tâche à exécuter »; de *op(i)-fici-om (v. opus et cf. artifex, artificium) dérivé de opifex, avec la même réduction que dans officina (cf., toutefois, Juret, REL 16 (1938), p. 61). Le mot a pénétré dans la langue du droit public, où il a désigné les obligations d'une charge, les tâches du magistrat, puis les magistrats eux-mêmes; dans la langue philosophique, où il a servi à

traduire τὸ καθήκον « le devoir », cf. Cic., Off. I 3, 8, perfectum officium rectum uocemus, quod Graeci καθήκονα; hoc autem commune καθήκον uocant; et, par rapprochement avec ops, opis, le « service rendu » (cf. Sén., Benef. 3, 18, 1, officium esse filii, uxoris, earum personarum, quas necessitudo suscitauit et ferre opem iubet, et la « fonction » d'un organe, etc.; dans la langue de l'Église, « l'Office » divin. Attesté de tout temps. Non roman. Celtique : irl. oifíc.

Dérivés : officiosus : conforme au devoir; officieux (Cic.); et inofficiosus (Apu.); officiosè adv.; officiositas (bas latin, Sid.); officiperdus (Cato, Distich.); officialis (époque impériale) : relatif aux devoirs, libri officiales; subst. officialis m., synonyme tardif de apparitor, M. L. 6044. irl. oifícil.

*offimentum n. (sans doute i long) : mot de glossaire, traduit par πηλός, CGL II 138, 18; et elos, II 527, 1, que Bücheler interprète par ἤλος, faisant dériver le mot latin a figendo; cf. offigō.

officō, officō : v. faux. M. L. 6046.

ohō (ohē) : holà ! Exclamation familière; cf. gr. ὀή; comme oi « aie ! » représente oi, ol.

oi, oiei : hélas !, aie ! (Plt., Tér.).

*ola : summi [h]umeri pars posterior, Isid. 11, 1, 62. Inexpliqué; v. Sofer, p. 16.

olca, -ae f. : campus tellure fecundus, tales enim, incolae oleas uocant. Mot gaulois cité par Grégoire de Tours, Conf. 78, p. 795, 4; cf. M. L. 6050.

olea, -ae; oliua, -ae f. : olive, olivier; oliuae columbarēs = ἐλαία κολυμβάδες; cf. Niedermann, BphW. 1911, 1433. Masculin tardif oliuus « olivier » dans l'Oribase latin.

oleum, -i; oliuum, -i n. : huile [d'olive]. La différence de ficus, rosa, etc., dont l'équivalent se retrouve en grec, mais qui ne viennent pas du grec, oliua, oleum proviennent du gr. ἔλαι(ν)α, ἔλαι(ν)ον et sont empruntés à un dialecte qui conservait le F au moment de l'emprunt : cf. Achiuī de Ἀχαι(ν)οί. Sur la date de l'emprunt, v. Fenestella dans Plin. 15, 1. Comme c'est le fruit qui fournit le produit principal, la forme féminisée du grec ἔλαι(ν)α désignait à la fois l'arbre et le fruit, l' « olivier » et l' « olive »; la forme neutre ἔλαι(ν)ον désignait le produit, l' « huile ». Un masculin ἔλαι(ν)ος désignait l' « olivier sauvage », lat. oleāster.

L'o de oliua, oliuum atteste un l vélaire qui est normal devant ai et encore devant la forme ei (d'où i lors de la réduction de ei à i) issue de ai en syllabe intérieure. Oleum est issu de *oleiom, représentant *elaiwon, comme deus de deiuos; oliuum est rebâti sur les cas obliques oliui, oliuō.

Ces mots, entièrement latinisés de bonne heure, ont fourni de très nombreux dérivés à suffixes latins : oleāceus, oleārius, oleāris, oliuārius, oleōsus; oleāginus (-ginus), -a uitis, Plin. 14, 38; oleātus; oleāmen (Scribon.); oleāgō (Gloss.), nitor in corpore ex oleo uel sudore (cf. aussi o. : χαμέλαινα, Diosc. 4, 169); oleāster (-strum) « olivier sauvage » et variété de buis; oleāstellus, cf. pour le suffixe patrāster; olētum, oliuētum « oliveraie »; oliuēta,

-ae « récolte des olives » (archaïque; cf. Fest. 220, 30) oleitās, oliuitās, même sens; oliuāns (Plin.), oliuāns (Sid.) : qui cueille les olives, cf. (holitor; composé oliuifer (Vg.). Sur oleomela, adaptation de ἐλαιόμηλα qui, chez Plin. 15, 32, désigne non l'arbre, mais la gomme qui en découle, v. l'article mel. Cf. encore oleoselinatum sorte de persil (Isid.), déformation de ἐλαιόσέλινον.

Les langues romanes ont conservé oleum (en partant sous des formes savantes) : M. L. 6054, oliua, 6056, et oliuus, 6058; oliuētum, 6057; oleārium, 6051; oleāster, 6052.

En celtique : irl. ola, olegende; britt. olew; germanique : got. alew de *olēwom; v. h. a. ol(e) i Ôl.

oleō, -ēs, -uī, -ēre (doublet olō, -is, -ēre dans Plt. Mo. 278; Poe. 268; Afran., Pomp., cf. Non. 147, 1) exhale une odeur, sentir. Ancien, usuel. M. L. 6050. Celtique : v. bret. eli « redoleait »; peut-être gall. eli, eliō « oindre, onguent ».

Dérivés et composés : olāx, olāciās, CGL Scal. V. 606, 6 et 7; olor (v. odor), M. L. 6062; oliuō (Scrib. Larg.); olenticētum, création d'Apulee d'après senticētum; olidus « qui sent », et, par euphémisme, « qui sent mauvais », cf. olētum, neutre d'un adjectif olētus « stercus humanum », P. F. 221, 8. Conservé dans un dialecte italien, M. L. 6055 a, ainsi que son dérivé *olūtāre, id. 6055 (les gloses ont olido : ὄλω, CGL II 379, 43). De olētum : olētō, -ās (Frontin). Cf. peut-être aussi exolētus (v. alō).

ol(ē)faciō; ol(e)factō (dont un doublet ancien olefaciō est attesté par Festus, cf. P. F. 110, 9) : sentir une odeur, flairer; et leurs dérivés : olfactus, -ūs m.; olfactōrium, -riolum « boîte à parfums », etc., tous tardifs.

adolēo : exhaler un parfum, cf. Thes. I 794, 31; inolēns, -tis (Lucr. = ἀνώδης); oboleō (Plt.); peroleō (Lucr.); praeoleō (praeolō, Plt., Mi. 41) : sentir d'avance ou de loin; redoleō : renvoyer une odeur; sens figuré « sentir (= avoir l'air), respirer »; suboleō (rare), ne s'emploie qu'à l'impersonnel subolet mihi « l'odeur m'en arrive; je flairer » (sens figuré); grauesuāue-olēns (anciens juxtaposés); -olentia, dont a été tiré le simple olentia (Tert.). V. odor.

olēri : v. aboleō.

olēscō : v. alō.

olim : à ce moment-là, un jour, une fois. Adverbe de temps marquant l'éloignement par rapport au présent, qui s'emploie du passé comme de l'avenir ou d'un moment quelconque indéterminé, mais non actuel. Prend ainsi le sens de « parfois, quelquefois ». Ce n'est qu'à l'époque impériale (Plin., Tac., Sén.) qu'il prend le sens de iamdiū. Le olim oliorum de Pétrone, Sat. 43, est obscur et peut-être corrompu. Ancien, usuel et classique.

Même thème que ollus; pour le suffixe, cf. ezim, in-terim.

V. ille.

ollitānus (-neus) : adjectif glosé uetustus. Tardif (Charis., Marcell., Gl.). Adjectif apparenté à olim, ollus. Gl.

abūtiānus, praesentānus; qui supposent *subitānus (fr. soudain), praesentānus; v. Thomas, Mél. Havet, p. 514.

olla : v. aula, M. L. 6059; ollārius, 6060.

olle, ollus, olla (neutre non attesté) : pronom démonstratif, doublet archaïque de ille, encore employé à l'époque de Varron dans des formules fixées; cf. L. 7, 42 : ... comitiis cum recitatur a praecone, dicitur « olla centuria ... in funeribus indictiuis, quo dicitur « ollus leto datus est ». Le nominatif olle est dans une loi de Servius Tullius citée par Fest. 260, 9, si parentem puer uerberit ast olle plorassit. Les poètes usent encore du datif singulier ollī et des nominatifs et datifs-ablatifs pluriels ollī, ollis. L'abrégé de Festus, 17, 23, note : ab oleos dicebant pro ab illis; antiqui enim litteram non geminabant, et 217, 2, ollic, illic. Cf. olim et uls, ultrā. V. ille.

olor, -ōris m. : cygne. Peut-être depuis Lucilius (268 M.); toutefois, le texte (Non. 200, 20) est corrompu. Surtout usité dans la langue impériale (poètes, Plin.). Cicéron et Lucrèce ne connaissent que l'emprunt grec cygnus.

Dérivés et composés : olōrinus; olōrijer (Stace, Claud.).

Le mot ne se retrouve clairement qu'en celtique : gall. eleirch (pluriel) « cygnes », irl. ela « cygne ». Le grec a des mots de forme voisine, mais de sens différent : gr. ἐλώριος, désignant à ce qu'il semble un oiseau aquatique, mais peut-être faut-il lire ἐρωδιός « héron », et ἄλα « oiseau chanteur des marais ». Ailleurs le « cygne » a des noms sans doute tirés de la blancheur de son plumage : ainsi v. h. a. albiz et sl. lebedi, et ceci conduit à rapprocher avec vraisemblance un groupe de mots signifiant « blanc » : v. albus et alica, avec le renvoi à l'étude de V. Bertoldi. L'italique et le celtique auraient des formes à vocalisme e (olor de *elōr devant l vélaire; cf. holus).

*oluatium : Antistius Labeo ait esse mensurae genus, Fest. 222, 18. Sans autre exemple; peut-être à lire oliuātium.]

olus, olusātrum : v. holus.

omāsium (omassum), -i n. : tripes de bœuf, gras double. Sans doute gaulois, glosé βόειον κόπαιον λπαρόν τῆ τῶν Γάλλων γλώττῃ, CGL II 138, 29. Mot populaire, attesté depuis Naevius.

ōmen, -inis n. (osmen de Varr., L. L. 6, 76 et 7, 97, est peut-être une forme inventée pour justifier l'étymologie osmen ab ore) : présage. Le faux rapprochement de ōmen et de ōs (Cic., Diu. 1, 45, 102; Festus, P. F. 213, 2) a fait que ōmen a souvent le sens de « parole de bon ou mauvais augure; présage donné par la voix », et nōmen est souvent en rapport avec ōmen : bona nomina, bona omina, dit Cic., l. I. Mais la formation *ōs-men serait sans exemple et dépourvue de sens; le suffixe d'instrument -men s'ajoute à des thèmes verbaux (cf. lū-men, mā-men, nū-men, etc.), non à des thèmes nominaux. D'autre part, ōmen et son dérivé ōmināsus se disent de toute espèce de présages; cf. Vg., Ae. 2, 691, da deinde auzium atque haec omina firma, et Messala ap. Gell. 13,

14, 5, montem... aibus obscenis ominosum. Ancien, usuel et classique.

Dérivés et composés : ōminor, -āris (ōminō, Pomp.) : présager; ōminātor, -tiō (rares); ōminōsus (cf. portētōsus); ōminālis et in-ōminālis : de mauvais présage (Gell., Macr.); inōminātus, dans -a cubilia, Hor., Epod. 16, 38 (calque du grec ἄβροτος?).

abōminor, -āris (abōminō) : la forme déponente semble la plus ancienne. Priscien, GLK II 380, 11, note comme une singularité l'emploi du passif par Verrius Flaccus : repousser comme un mauvais présage; et, dans la langue commune, « s'écarter avec horreur de, détester, abominer » = ἐκχωρῶσα. Ancien, usuel. Dérivés (presque tous de la langue de l'Église) : abōminātiō « fait de repousser » et « chose abominable » (= βδελύγμα); abōmināmentum; abōminābilis; abōminōsus. M. L. 34 (?).

Omen représenterait *aug-s-men d'après Havet, MSL 4, 223, et s'apparenterait à augeō, augur, qui appartient également à la langue augurale. On ne peut faire que des hypothèses incertaines. Cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr. 5, p. 113.]

ōmentum, -i n. : membrane grasseuse qui enveloppe les intestins; épiploon ou tablier; par suite « membrane ». Le sens étant « ce qui recouvre, enveloppe », comme abdōmen (cf. Celse 4, 1; Plin. 11, 204, o. sunt membranæ quae exta continent, Schol. Pers. 2, 47), on a pu imaginer que ōmentum remonte à *ouimentum (cf. ind-uō, ex-uō), avec réduction dialectale de ou à ō. Terme technique qui n'apparaît pas avant Catulle, suspect d'être emprunté, comme omāsium. La forme ōmen (Arn.) est refaite d'après mōmen, mōmentum.

Dérivé : ōmentātus (Apic.).]

ommentāns : v. manēō.

omnis, -e : adjectif et pronom correspondant pour le sens au gr. πᾶς, πᾶσα, πᾶν « tout, toute; tous, toutes », le neutre omne traduit dans la langue philosophique le gr. τὸ πᾶν. Au singulier, omnis a le sens indéfini « toute espèce de »; omnis homo « tout homme; l'homme en général »; Cic., Off. 1, 43, 152, cum omnis honestas manet a partibus quatuor. Du sens de « en général », on est passé au sens de « dans l'ensemble »; de là des emplois comme Cés., B. G. 1, 1 : Gallia est omnis diuisa in partes tres. — Tōtus signifie « entier, total »; toutefois, au singulier, tōtus et omnis s'emploient souvent l'un pour l'autre, même chez Cic. et Cés., e. g. B. G. 3, 8, 1, omnis orae maritimae, et 3, 16, 1, totius orae maritimae.

Dérivé : omninō adv., « en totalité, entièrement; en tout; en général, dans l'ensemble ». Sert aussi de particule affirmative. Souvent joint à une négation qu'il renforce, comme notre « pas du tout, rien du tout ». Sans doute ablatif d'un adjectif *omn-in-us.

Nombreux composés en omni-, type omnimodis, dont beaucoup sont des imitations littéraires de composés grecs en παν- (e. g. omnipotens = παγκράτωρ).

Omnis, bien qu'attesté de tout temps, n'est guère conservé que dans les dialectes littéraires; cf. M. L. 6064. Partout ailleurs, il a été éliminé au profit de tōtus, totus.

Aucun mot pareil ailleurs. Les mots signifiant « tout »

différent d'une langue indo-européenne à l'autre; gr. πᾶς n'a pas non plus d'étymologie claire. On pense naturellement à un dérivé de *ops*.]

onager (-grus), -grī m. : emprunt au gr. ὄναγρος; depuis Plaute.

oncō, -ās, -āre : braire (se dit de l'âne, Carm. Philom. 55, *oncāt asellus*, où un doublet *uncō* est employé en parlant de l'ours, ibid. 50).

L'o initial de ce mot tardif montre qu'il est emprunté au gr. ὄγκωμα; cf. *roncō*.

onus, -eris n. : charge, fardeau (s'emploie au propre et au figuré). Ancien, usuel, classique. Conservé en logoudorien? Cf. M. L. 6066.

Dérivés et composés : *onustus* : chargé, d'où en bas latin *onustō, -ās*; *onerō, -ās*; *onerārius* : -a nāuis; *onerōsus* (poétique et postclassique) et *inonerōsus* (Ignat.); *onerōsūtus* (Tert.); *deonerō* (rare); *exonerō* : décharger; *obonerō* (Ruflin). Graphies artificielles *honus, honustus*, en jeu de mots avec *honōs*.

L'o radical ne s'explique pas directement dans un thème en *-es-. L'a du mot correspondant skr. *ānaḥ* (gén. *ānasah*) « voiture de charge » est ambigu. Le grec a un dérivé d'un nom radical apparenté dans *ἀνιά* « chagrin », lesb. *ἀνιά* et *ἀνιος* « importun, fâcheux ». Le vocalisme de *onus* peut venir d'une forme à vocalisme o de ce nom racine (cf. *honōs* et *pondus*) ou être dû à une assimilation **enos* > **onos, onus*.

opācus, -a, -um : -a uocantur umbrosa (Fest. 200, 5) « qui est à l'ombre » (opposé à *apricus*; cf. Cic., Part. Or. 10, 36; Varr., R. R. 3, 14, 2); et par suite « obscur, où la lumière ne pénètre pas ». Ancien (Pacuv.), usuel, classique. A la différence de *obscurus*, ne s'emploie pas au sens figuré. M. L. 6069.

Dérivés et composés : *opācitās* (époque impériale); *opācō, -ās* : ombrager, M. L. 6068, et *inopācō* (Col.); *inopācus* = *ἔσκιος* (Gloss.).

On admet souvent qu'il y a ici un dérivé de la préposition *op-, ob-* avec un suffixe *-āko-. Mais pareil suffixe n'est guère usuel en latin; du reste, il ne s'ajoute pas à des prépositions (le type de skr. *apāka-* est tout différent; v. sous *oculus*). Et cette étymologie ne rendrait, en tout cas, pas compte du sens matériel de *opācus*. Donc, étymologie inconnue.

opalus, -i m. : opale (Plin., Isid.). Sans doute mot d'emprunt; le grec a ὀπάλλιος, qui semble provenir du skr. *ūpalah* « pierre ».

opera : v. *opus*.

operiō : v. *aperiō*.

opicus, -a, -um : autre forme du nom des Osques, cf. gr. Ὀπικοί et Fest. 204, 28, employé comme terme d'injure, « ignorant, sot ».

opifera n. pl. : v. *ops*.

opiliō (ūpiliō), -ōnis m. : 1° berger; 2° sorte d'oiseau, « genus auis ». P. F. 207, 11, qui n'est pas autrement connu, peut-être la bergeronnette. Cf. *opunculo*. Ancien (Plt., Cat.), mais rare; la variation *ō/ū* est probablement d'origine dialectale.

Sans doute ancien composé dont le premier terme

serait *ouis* (v. *ouis*) et dont le second n'est pas clair. On explique arm. *hoviw* « berger » par **owi-pā* « berger de moutons ». Cf. gr. ὀλοβός.

opimus, -a, -um : gras (souvent joint à *adipālis, adipilis, pinguis*); par suite « fertile, riche » : *hostiae opimae, praecipue pingues*; et *opima, magnifica et ampla*, F. 202, 22. Ancien (cf. Lex Numae 4, ap. Fest. 204, 13), usuel, classique. Spécialisé dans le groupe *spolia opima*, qui désignait les dépouilles enlevées par un général romain à un général ennemi qu'il avait mis à mort; cf. Fest. 1. 1.

Dérivés : *opimītās* (rare); *opimō, -ās* (époque impériale); et *Opimius*, nom d'une gens à Rome. Sans rapport avec *Ops*, malgré Festus.

Pas d'étymologie claire; v. Benveniste, BSL 51 (1955), p. 31, qui rapproche gr. πῆμα « graisse ».

opīnor (opeīnor sur un miroir de Préneste, CIL I² 547) v. R. Bloch, Rev. Phil. 1952, p. 181 sqq.). -āris, -ātum, -ārī (doublet archaïque *opīnō, -ās*) : avoir une opinion, être d'une opinion; souvent employé en incise, *opīnor, ut opīnor* « (comme) c'est mon opinion », cf. ἐπιὸ δουκεῖ. Les autres formes sont rares. *Opīnor* et la substantif correspondant *opīniō*, dans la langue philosophique, traduisent *δοξάζω, δόξα*, que les Grecs opposent à *ἀλήθεια, γνῶσις, ἐπιστήμη* et aux verbes correspondants; *opīniō* a pris le sens de « croyance » (pour lequel il n'y a pas de mot apparenté à *crēdo*, et que *fidēs* ne rend pas), souvent avec la nuance accessoire de « croyance imaginaire ou fausse », ainsi Cic., Scaur. *apud homines barbaros opinio plus ualet saepe quam ratio*; *opīnātus* celui de « imaginaire » : -a bona, mala. Synonyme de *δόξα*, il est aussi devenu synonyme de *fāma* au sens de « réputation, renommée »; de là, à basse époque, *opīnātus* au sens de « célèbre, fameux ». Au sens philosophique de *opīniō* se rattachent *opinābilis*, qui traduit le gr. *δοξαστός, opinātiō* = *δόξασμα, opinātor* = *δοξαστής*, tous deux créés par Cicéron, sans doute d'après Platon (sur le sens de *opinātor* « collecteur de blé pour l'armée », v. les Cod. Iust. et Theod., St Aug. Epist. 268, 1); *opīniōsus* (Tert.). Lucrèce crée *opīnātus* (4, 465) parce que *opīnātiō* n'entre pas dans l'hexamètre. Ancien (Naev., Plt.), classique. M. L. 6073 et *opīnio*.

Autres dérivés et composés : *adopīnor* : création de Lucr. 4, 816, pour traduire *προδοξάζω*; *inopīnātus, necopīnātus* (classique, Cic.) « inattendu », sur lequel a été fait sans doute analogiquement *inopīnāns* (uniquement dans les historiens, non dans Cic.); *necopīnātus, necopīnus, necopīnus*. Il est difficile de dire si *opīnor* est dérivé de l'adjectif *opīnus* que sous-entend les composés *in-* et *nec-*opīnus ou si, au contraire, *inopīnus, necopīnus* sont refaits d'après *in-* et *necopīnātus*. L'apparition tardive de *in-* et *nec-*opīnus, qui ne sont attestés qu'à partir de Virgile, donnerait à croire que ce sont des formes créées sur *opīniō* d'après le modèle grec *δόξα/ἀδοξος*. Cf. *anhēlus* et *festinus*.

On a rapproché le groupe de *optiō, optāre* : *opīniō, opīnārī* seraient dérivés d'un thème en *-yen-, fait sur **op-*. Mais le sens diverge et la formation serait d'un type sans doute unique en latin (cf., toutefois, *festinātiō*). Donc étymologie obscure.

opiō : v. *optiō*.

opiter (ō) : est cuius pater auo uiuo mortuus est, dūdo uocabulo aut quod obitu patris genitus sit, aut quod a uero ob patrem habeat, i. e. pro patre, P. F. 201, 17. Usité seulement comme prénom; cf. T.-L. 2, 17, 1 et 54, 3. L'orthographe par *o* et la quantité brève de l'*o* (Sil. Ital. 10, 13) excluent que l'on ait ici un composé de *opus* et de *pater*, composé dont la structure serait, du reste, contraire aux règles. Le premier terme de ce composé est donc indéterminé.

opitulator : v. *ops*.

oportet, -uit, -ēre : impersonnel « il faut », *dei* (comme pour *libet*, etc., quelques traces de pluriel, e. g. *oportuerunt*, Caec.; *oportebant*, Tér., plus fréquentes à basse époque, v. Souter, s. u.). Marque à l'origine la convenance, le devoir moral plutôt que la nécessité; c'est ainsi que Cicéron oppose *oportet* « il est bon de, expédient de » à *necesse est* « il est nécessaire de », *opus est* « il est besoin de »; e. g. Verr. 2, 4, 39, § 84, *tamquam ita fieri non solum oporteret, sed etiam necesse esset*; et Att. 13, 25, 1, *hoc fieri oportet et opus est*. Cf. encore Enn. ap. Cic., Tu. 2, 17, 39, *qui alteri exitum parat, cum scire oportet sibi paratam pestem... parem* (il est bon qu'il sache...). A servi ensuite à exprimer l'idée de devoir, d'obligation, Cic., Or. 22, 74, « *oportere* » enim perfectionem declarat officii, quo et semper utendum est, et omnibus; « *deceere* » quasi aptum esse consentaneumque tempori et personae. Ancien, usuel et classique. Formes romanes rares et douteuses. M. L. 6075. Pas de dérivés. Dans la langue familière, comme le fr. « devoir », sert à indiquer une probabilité, e. g. Plt., Ru. 568, *meas oportet intus hic esse mulieres* « Ce doit être... ».

A été expliqué comme issu de **op-uortet*, de **uortēō* qui s'apparenterait à *uertō* (cf. τροπέω, τρέπω et, pour le sens, καθίημι). Mais le latin n'a pas, sans préverbe, de verbe pareil à v. sl. *vrūti* « tourner », et l'étymologie reste en l'air. Rapproché de *opportūnus* par les Latins, d'où la graphie *oportet* fréquente dans les manuscrits et, inversement, *oportūnus*.

operior : v. *periculum*.

oppidum, -i n. : 1° ville fortifiée, place forte; puis ville, en général, par opposition à *Vrbs*, réservée à Rome; de là *oppidānus* (par opposition à *urbānus*) « provincial »; cf. Cic., Brut. 69, 242, *oppidanum et inconditum genus dicendi*; *oppidāni* chez les historiens désigne aussi « les habitants d'une place forte assiégée », et par suite les « assiégés »; 2° synonyme de *carcerēs* « barrières du cirque », endroit d'où s'élancent les chars; cf. Varr., L. 5, 153, *in circo primum unde emittuntur equi, nunc dicuntur carceres, Naeuius oppidum appellat*; et P. F. 201, 6 sqq. Ancien (Plt., Enn.), usuel et classique.

Dérivés et composés : *oppidulum* (Cic., Hor.); *oppidātum* (Suét.); *oppidāneus* (Cod. Theod.); *inoppidātus* (= *ἀόβητος*; tardif et rare).

À la même forme, mais sans rapport de sens immédiatement visible, se rattache :

oppidō : adverbe de la langue familière, synonyme renforcé de *multum* qui appartient surtout à l'époque républicaine et était tombé en désuétude au temps de Quintilien; cf. I. O. 8, 3, 25. L'abrégé de Festus, P.

F. 201, 9 sqq., en donne une étymologie peut-être populaire : *oppido ualde multum. Ortum est autem hoc uerbum ex sermone inter se confabulantium, quantum quisque frugum faceret, utque multitudo significaretur, saepe respondebatur quantum uel oppido satis esset. Hinc in consuetudinem uenit ut diceretur oppido pro ualde multum. Itaque si qui in aliis rebus eo utuntur, ut puta si quis dicat « oppido didici, spectauit, ambulauit », errant quia nulli eorum subici potest, uel quod satis est.*

Oppidō est l'ablatif n. d'un adjectif pris adverbialement, qui rappelle gr. ἐπιπεδός « solidement, fermement ».

Sur la façon dont *oppidum* peut se rattacher et à *oppidō* et au substantif indo-européen représenté par skr. *padām* « pas, trace de pas, lieu, place », gr. πῆδον « sol, terre », arm. *het* (gén. *hetoy*) « trace de pas », omb. *pefūm, persom-* « trace », on ne peut faire que des hypothèses incertaines. — Le nom de la « citadelle » représenté par skr. *pūr*, lit. *pilis*, gr. πόλις (πόλις) n'est pas attesté hors de ce groupe oriental de l'indo-européen. Le germanique et le celtique ont des dénominations isolées : v. h. a. *burg*, etc., et gaul. *dūnon*. Le lat. *oppidum* est aussi propre au latin.

oppilō, -ās, -āui, -ātum, -āre : boucher (un vase, une porte, etc.); *oppilātio*. Comme *obtūrō*, attesté depuis Caton jusque dans la Vulgate. Demeuré dans quelques dialectes romans, dont certaines formes supposent un doublet **appilāre*, M. L. 6076 (cf. *obtūrāre* et **attūrāre*). De *pilō* (v. *pila*) ou de *pilum*?

opportūnus, -a, -um : v. *portūnus*, sous *portus*.

**ops, opis* f. (le nominatif singulier du mot en tant que nom commun n'est pas attesté; en tant que nom propre, il existe un nominatif *Opis*, Plt., Ba. 893, *Mīnerua, Lato, Spes, Opis* (opes B obs C) *Virtus, Venus*; et P. F. 203, 19, *Opis dicta est coniunx Saturni*); mais *Opis* est une formation secondaire comme *bouis, Iouis, canis*, etc.; l'ablatif singulier est toujours *ope* dans les textes (*opid* de l'inscription falisque de Sardaigne, CIL I² 364, est analogique comme *bouid, coventionid*; cf. Ernout, *Textes arch.*, n° 62), *Ope*; on ne peut tenir compte de *opi* que Varron emploie à l'appui d'une fausse étymologie : *oppidum ob opi dictum*, L. L. 5, 141, ni de *inopī*, usité par les poètes dactyliques pour éviter le tribrache *inōpē*, et qui n'est pas plus probant que *memori*, etc.; le génitif pluriel est toujours *opum*).

Le sens est : 1° abondance; d'où « ressources, richesses, force », cf. Cic., Att. 14, 14, 5, *omni ope atque opera entiar*; souvent au pluriel collectif dans ce sens : *opēs*, cf. *diuitiae, cōpiae*; 2° aide, assistance (o. ferre, petere, etc.). Personifié et divinisé dans la déesse *Ops Constia, Opis*, femme de Saturne, déesse de l'Abondance (sur *ope toties* de l'inscription de Duenos, v. Goldmann, *Duenosinschr.*, 109 sqq.); cf. P. F. 203, 18 : *Opis dicta est coniunx Saturni, per quam uoluerunt terram significare, quia omnes opes humano generi terra tribuitur...*; de là : *Opalia dicebantur dies festi quibus Opi supplicabatur*, P. F. 201, 3. Cette personification montre que *ops* appartenait d'abord au parler rustique (sabin). La langue a évité le monosyllabe du nominatif; il en est de même pour le composé *cōps*, cf. plus bas. Les autres cas de *ops* se rencontrent plutôt à l'époque

républicaine ; sous l'Empire, ils sont surtout du vocabulaire poétique, et l'emploi s'en raréfie à mesure que l'on avance. Non roman.

Dérivés et composés : *opulentus* (et plus rarement *opulēns*, refait sur le superlatif *opulentissimus*, d'après *benevolentissimus/benevolēns, benevolus* ; cf. pour le suffixe *luculentus, fraudulentus*, etc.) : riche en, abondant en (avec l'ablatif) ; ou, absolument, « riche, abondant » ; *opulentia* (ni dans Cic., ni dans Gés.) et pl. *opulentiae = diuitiae ; opulentias* (Plt., Caec.) ; *opulentō* (rare, époque impériale) ; cf. aussi *opulēscō* (*-liscō* dans *Furius Antias* ap. Non. 148, 15).

opifer : qui porte secours ; sur *opisphora, funes quae cornibus antennae dextra sinistrae tenduntur retrouerso*, Isid., Or. 19, 4, 6, v. Sofer, p. 30 et 170, et Rich, s. u. *opiferae*. On a supposé une déformation, par étymologie populaire, de *ὀπέρα*, même sens.

Opigena, épithète de Junon, fille d'*Ops*, interprétée par la croyance populaire en « *quae opem gignit* » ; cf. P. F. 221, 6, *Opigenam Iunonem matronae colebant, quod ferre eam opem in partu laborantibus credebant*.

opiparus (archaïque) : abondant en ressources, richement préparé, abondant ; *opiparē* (joint à *opimē* dans Plt., Ba. 373) ; *opitulus, -i m.* : *O. Iuppiter et Opitulor dictus est, quasi opis lator*, P. F. 201, 20. De là : *opitulus, -āris* (*opitulō*, Liv. Andr.) : « porter secours », rare et archaïque ; Cicéron l'emploie encore, mais sous l'Empire ne semble plus attesté après Pline ; *opitulātiō* (Arn., Dig., Vulg.) ; *opitulātiō* (Fulg.).

**ōps*, **cōpis* (attesté seulement à l'accusatif et à l'ablatif singuliers *cōpem* et *cōpi*) : abondamment fourni de, riche. Rare et archaïque, détrôné par le dérivé de *cōpia, cōpiōsus*. De **cōps* dérive :

cōpia : abondance, ressource, secours. Passé en irl. *cób, coip*. Personnifié et divinisé : *cōpia* qui remplace *Ops*, cf. *Cornū Cōpiae* ; au pluriel *cōpiae*, spécialisé dans la langue militaire au sens de « ressources en hommes, forces, troupes » ; *cōpiōsus, cōpiōsē, cōpiolae, cōpior, -āris, cōpiārius, cōpiōsitas*, tous rares et tardifs.

inops adj. : dépourvu de, sans ressource ; *inopia* : manque ; *i. argentī* : dénûment, disette ; *inopiōsus* (Plt., formation plaisante, cf. *iēniōsus*, d'après *cōpiōsus*).

Enfin, à *ops* il faut rattacher la glose *opio* : *εὐπορῶ, CGL II 319, 5* ; et l'adjectif : *optumus, optimus* (formes isolées *optuma*, CIL VI 1958 [I² 1206] ; *optumae*, VI 17415, d'après *Opis*) : très bon, le meilleur, excellent. Sert de superlatif à *bonus*. Adverbe : *optumē, optimē* « très bien, fort bien ». Usité de tout temps ; non roman.

Dérivés : *optumās (optimās)* adj. : qui appartient aux *optimi* ; usité surtout au masculin pluriel substantif, *optumātēs, -ium*, qui correspond au gr. *οἱ ἄριστοι* : « la parti aristocratique », « les riches » ; *optimiās* (Mart. Cap.).

Survivance d'un nom d'action radical dont d'autres représentants indirects sont signalés sous *opus*, qui appartient à la même racine. Cette racine, qui a été beaucoup employée dans la langue religieuse, désignait l'activité productive. Avec le suffixe complexe *-n-es- qui sert pour indiquer les biens, les profits, le sanskrit a

āpnaḥ « produits, biens, propriété », hitt. *happina-* « richesse ». On rapproche aussi lit. *āpstas* « abondance, provision », *āpstūs* « riche » ; mais, si le rapprochement est juste, il vaudrait mieux partir du type de *opus*.

**Cōps* et *inops* présentent le second élément sous la forme athématique régulière ; cf. *compos*, etc.

Le superlatif *optumus* rappelle, pour le sens, des formations telles que *bhāgavān* (littéralement « pourvu de richesse ») et *maghāvān* en sanskrit. L'Avesta a, avec une valeur religieuse assez souvent, *spōitiō* « le plus utile, le meilleur », en face de *savō* « profit » et de *sūrō* « fort ». L'idée de « le meilleur » a, dans plusieurs langues, une expression indépendante de celle de « bon », ainsi en grec, en slave, en germanique, en celtique.

opsōnium (*ob-*), -i n. : provisions de bouche, marché. Emprunt au gr. *ὀψώνιον* ; la graphie *ob-* au lieu de *op-* a été influencée par le préverbe *ob-* (cf. *absinthium* et *ἀψίνθιον*). A *opsōnium* correspond un verbe de formation toute latine *opsōnō* (ou *opsōnor* déponent) qui traduit le gr. *ὀψωνέω* (cf. *anclō* et *ἀντλέω*). Fréquentatif *opsōniō* dans Caton, d'après Fest. 220, 15. De *opsōnāre* dérivent *opsōnātiō, -tor, -tus, -ūs*. Ces termes appartiennent surtout au vocabulaire de la comédie et de la satire. Emploi figuré dans Cic., Tu. 5, 97. Non romans ; mais le v. angl. a *oefesne* (avec substitution du préfixe *ab-* à *ob-*).

optiō, -ōnis f. et m. : 1° faculté ou liberté de choisir ; libre choix ; 2° dans la langue militaire, a le sens concret de « adjudant choisi par le centurion » et, naturellement, le genre masculin ; cf. P. F. 201, 23 : *optio est optatio, sed in re militari optio appellatur is quem decurio aut centurio optat sibi rerum priuatarum ministerium, quo facilius obeat publica officia* ; et F. 216, 23 : *optio qui nunc dicitur, antea appellabatur accensus. Is adiutor dabatur centurioni a tribuno militum. Qui ex eo tempore <quo optare> quem uelint centurionibus permisum est, etiam nomen ex facto sortitus est. Pour le passage du sens abstrait au concret, cf. *uigiliae, opera* et, pour la déclinaison, *centuriō, decuriō*. De ce nom dérive *optiōnātus* « ut decurionatus, pontificatus dicitur, ut Cato... », F. 220, 9.*

Dérivés et composés de *optiō* f. : *optiūsus* : choisi (rare, époque impériale), sans doute tiré du composé *adoptiūsus*, plus ancien (Scipio min.) : -i uocantur hi (tutores) qui ex optiōne sumuntur, Gai. Inst. 1, 454 (opposé à *datiūsus*) ; *adoptiō* « choix » et, dans la langue du droit, « adoption » ; *adoptiūsus*, opposé à *nātūralis*.

Optiō est le substantif verbal d'un verbe **opiō* « je choisis » non attesté, mais dont une trace paraît subsister dans la glose de P. F. 222, 24, *praedoptant* (l. *praedoptant?*), *praepoptant*. **Opio* a été remplacé par le fréquentatif :

optō, -ās (*optor*, Fulg., Peregr. Aeth.) : choisir ; cf. Plt., Ru. 852, *opta ocuis : rapi te... maus an trahi* ; sens ancien, repris par la langue de la poésie impériale ; et dans l'usage courant et classique : « choisir dans son esprit, souhaiter » ; *optātiō* (Cic.), -*tor, -tus, -ūs* (tardifs) ; esprit, souhaiter » ; *optābilis* (Cic.), -*tor, -tus, -ūs* (tardifs) ; *optābilis* et *inoptābilis* ; *inoptātus* ; *optātiūsus* (terme de grammaire, scil. *modus = ἡ εὐκταῖ ἔργων*), v. irl. *optai* (savant) ; *adopti*, qui a pris un sens technique dans la langue du droit « adopter » ; *adoptātiō, -tor,*

-ficius ; *cooptō* (*cōptō*) « choisir, élire par cooptation » ; *cooptātiō* ; *exoptō* « souhaiter vivement » ; *praecooptō* (synonyme de *mālō*, fréquent et classique, non cicéronien) ; *red-optō* (Tert.).

Optāre, bien qu'usité de tout temps, est peu représenté dans les langues romanes ; cf. M. L. 6077.

On rapproche omb. *u p e t u* « déligitō, optātō » et *oper* « lecti », osq. *u f t e s* « uoluntātis » (cf., toutefois, *Deuoto*, T. E. 351, et *Vetter, Hdb.* 204 et 43). Le rapprochement proposé avec tch. *japati* « observé », v. sl. *ne-ri-s-apiti* « inopinément » est trop isolé pour insérer confiance. — A cause du vocalisme *o*, qui indique un ancien présent athématique, on peut penser à rapprocher hitt. *epmi* « je saisis », où serait conservé le vocalisme *e* (et arm. *unim* « je possède, j'ai »?). L'a de lat. *opiō* serait un *a* ajouté à l'initiale et n'indiquerait pas un ancien vocalisme ; du reste, le latin a *co-ēpi*, avec le vocalisme *ē* (v. *apiō* et *coēpi*). Simple hypothèse.

optumus (*opti-*) ; **opulēns, -lentus** : v. *ops*.

opulus, -i f. : érable montagnard (Colum. 5, 7, 1) ou viorne obier, appelé aussi *rumpōtinus* d'après Pline. Attesté depuis Varron, R. R. 1, 8, 3 qui attribue le mot aux *Mediolanenses* : *ut M. faciunt in arboribus quas uocant opulos* ; cf. Plin., H. N. 14, 12. Peut-être celtique (cf. *ebulus*). Conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 6078 (cf. aussi all. *Affolder* « Ahorn ») et *Pedrotti-Bertoldi, Nomi dialettali*, p. 4. Rapproché de *πεπλόων* *ἀγροπος* par Čuny, MSL 19, 213 ; v., toutefois, *pōpulus*.

***opunculō** : *quod opilionis genus cantus imitantur*, P. F. 207, 12. Sans autre exemple. Lire *opiunculō* (Lindsay) ?

opus, -eris n. : travail, ouvrage, surtout au sens concret de « produit du travail, œuvre (gr. *ἔργον*) » ; cf. *opus facere* « faire un travail », *opera* « les travaux », *opifex*, etc. Le terme général se spécialise dans les langues techniques ; se dit notamment du travail des champs (à côté de *labor*) ; des « ouvrages » de défense dans la langue militaire ; des « ouvrages » d'un auteur, des « œuvres » d'un artiste ; des « bonnes œuvres », *bona opera* traduisent *καλὰ ἔργα*, dans la langue de l'Église. Quelquefois s'emploie dans la langue familière avec un sens affaibli, voisin de *rēs* (cf. *facinus, negotium*). A servi aussi à former des locutions adverbiales : *magn(ō) opere, tant(ō) opere, quant(ō) opere, nimi(ō) opere*, qui ne sont que des renforcements de *multum, tantum, quantum, nimium*.

Un emploi spécial de *opus* est dans la locution *opus est* suivie de l'ablatif-instrumental de la chose dont on a besoin et du datif de la personne intéressée : *mihī opus est aliquā rē* « il y a du travail, il y a affaire pour moi avec quelque chose », d'où « j'ai besoin de quelque chose », cf. le fr. « besoin » et « besogne ». Pour la différence entre *opus esse* et *indigere* ou *necesse esse*, v. Cat. ap. Sén., ad Luc. 94, 28 ; Sén., ad Luc. 9, 12. Quand le complément de *opus esse* était un verbe, il était à l'ablatif du supin ou du participe passé neutre : *maturato opus est, quod scitu opus est*, constructions qu'on trouve encore dans Cicéron. Mais des influences analogiques se sont exercées et, d'autre part, la tendance du latin à

substituer la tournure personnelle à l'impersonnel a agi également sur *opus esse* : de là des constructions comme : *materiam, et quae opus sunt, dominus praestabit*, Cat., Agr. 14, 3 ; ou comme *puero opust cibum*, Plt., Tru. 902 ; *ad consilium pensandum temporis opus esse*, T.-L. 22, 51, 3 où le génitif a été introduit analogiquement d'après les verbes du type *egeō, indigēre* par exemple ; chez Columelle 9, 1, 5, on voit apparaître *opus habēre* que blâme le grammairien Diomède, GLK I 316, 32 sqq., *ut Graeci dicunt ἔχειν ἔγω... nos non dicimus opus habere, sed opus est mihi*. Cet emploi de *opus* dans le sens de « besoin » a subsisté dans quelques langues romanes, cf. M. L. 6079, tandis que *opera* subsistait avec le sens de « œuvre ». A *opus* neutre concret correspond, en effet, un féminin désignant le « travail » au sens abstrait, qui n'est sans doute que le pluriel collectif de *opus*, devenu féminin :

opera, -ae f. : activité du travailleur (souvent joint à *cūra, studium*, opposé à *otium*) : cf. *operam dare, praebere* « donner ses soins, son travail à, s'occuper de » ; *dediūt opēra* « en y donnant tous ses soins », c'est-à-dire « à dessin » ; *operā* « par expérience » ; *operae pretium est* « il y a prix pour le travail », c'est-à-dire « il y a intérêt à ». La différence entre *opus* et *opera* a été bien sentie des Latins ; cf. CGL V 36, 5 (Plac.) : *opera et operam, opera sunt artes singulorum et (id est, Deuerling) artificum, operam uero adiutorium esse cognoscimus*. — *Opera* peut s'employer aussi dans le sens concret. Il désigne alors : 1° dans la langue rustique, une journée de travail, cf. Varr., R. R. 1, 18, 2, *quaternis operis singula iugera (confodere)* ; 2° un journalier, un travailleur (surtout au pluriel) ; cf. Col. 3, 21, 10, *plures operas conducere*. Cf. le double sens du fr. « manœuvre » (mais avec un changement de genre). Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6070. Celtique : irl. *opair* et *opred* « opérātus », britt. *ober*.

Dérivés et composés : 1° de *opus* : *opusculum* : petit ouvrage ; et surtout « petit ouvrage littéraire, opuscule ».

opifex c. (fait sur *opus*, comme *mūnifex, homicida, uolnificus*, etc.) : ouvrier, artisan ; d'où *opificō*, CGL II 476, 46 ; *opificium* (Varr., Apul.). Contracté en *officium* (v. ce mot), a pris une acception spéciale et s'est détaché de *opus* ; *officina* (*opificina* dans Plt., Mi. 880) : atelier, fabrique. Terme général, susceptible d'acceptions plus précises dans des langues techniques, ainsi : 1° poulailler, volière (= *ὄρνιθών, aviārium*) ; 2° forge (cf. *fabrica*), cf. ital. *fuicina*, M. L. 6045 ; 3° atelier où l'on fabriquait la monnaie ; de là, à l'époque impériale, *officinātor, -trix*. Détaché de *officium* à mesure que celui-ci a développé son sens moral.

2° de *opera* : *opella* : petit travail (rare, poétique) ; *operōsus* : laborieux (sens actif et passif « travail laborieux ») et « homme laborieux », cf. gr. *ἐργώδης* ; *operōsitas* (Tert.) ; *operārius* : relatif au travail ; subst. *operārius, -a* : ouvrier, ouvrier, M. L. 6072.

A *opus* comme à *opera* peut se rattacher le dénominateur *operor, -āris* (et *operō, -ās*, attesté à basse époque et conservé dans les langues romanes, M. L. 6071) : travailler, accomplir un travail ; et spécialement « accomplir une cérémonie religieuse », c'est-à-dire la tâche

que réclament les dieux : *operari est deos religiose et cum summa veneratione sacrificiis litare*, dit Non. 523, 8, qui cite, entre autres, Vg., G. 1, 339, *sacra refer Cereari, laetis operatus in herbis* (cf. Propercé, 1, 33, 2); sens conservé encore dans la Peregr. Aeth. 15, 2 et qui apparaît aussi dans l'empirum v. h. a. *oparōn* « sacrifier ». Cf. *epulae*. Il est à remarquer que le dérivé *operari* (et aussi *operātiō*, cf. *operātiōnēs dēnicālēs*) a conservé l'ancien sens religieux qui est dans skr. *āpaḥ* et ne se trouve plus dans *opus* ni dans *opera*.

Dérivés tardifs : *operātor*, *-trix*, *-tōrius*, *-tiuus*, *-tiō* (langue de l'Église); *cooperātiō*, *-tor*. Cf. aussi *inoperō* (Itala = *ἐπεροῦμαι*) et *inoperō*, et M. L. 190, **adoperāre*; 2152, **conoperāre*; 3025, **xeroperāre* > ital. *scioperare*; et *inoperātus*. Le germanique a emprunté *operāri* (v. plus haut) et *operārius* : m. franc. *opperer*.

Le mot *opus*, apparenté au nom d'action *ops*, *opis*, se retrouve dans skr. *āpaḥ* (gén. *āpaśaḥ*) « œuvre ». Le vocalisme latin *o* vient du nom radical *op-*. Pareille action s'observe en védique, où existe *āpaḥ* « action religieuse, sacrifice », avec la voyelle longue attestée par v. h. a. *uoba* « fête », *uoban* « exercer » (et m. h. a. *uobo* « agriculture »). Le vocalisme *e* figure dans lat. *epulae*; v. ce mot. Le germanique a de plus v. isl. *afl* « force », *afla* « préparer, gagner », etc., et *efna* « accomplir », *efni* « matériel à employer ». Un dénominatif semblable à *operāri* se retrouve en osque et en ombrien : osq. *ūp-sannam* « operandum », pft. 3 sg. *upsed*, 3 p. pl. *up-sens*; ombr. impér. *osatu* « operātor », part. *oseto* « operāta » (osq. *upsatuh* « operāli »); cf. pélign. *upsaseter* « operārētur » (passif).

ōra, **-ae** f. : *ora* *extremae partes terrarum, i. e. maritimae dicuntur, unde et uestimentorum extremae partes, quae quidem et primae dici possunt. Caecilius in Aethrione usus est pro initio rei, cum ait* (3) : « *oram reperire nullam, quam expediām, queo* », Fest. 196, 31 ; « bord » (d'un vase, d'une blessure, d'un vêtement, etc.); spécialement « bord de la mer » (*litus, ripa*) ; et aussi « zone, région » ; cf. Enn., A. 114, *luminis oras* « les bords de la lumière » ; c'est-à-dire la région où aborde le nouveau-né au sortir des ténébres. Attesté de tout temps. Les représentants romans remontent à *ōra* et *ōrum*. M. L. 6080. Celtique : irl. *or*.

Dérivé : *ōrārius* : cōtier (technique, Pline).

Le sens de « bord d'un vêtement » a dû s'exprimer aussi par un diminutif **ōrula*, avec un dénominatif **ōrularē* que supposent les formes romanes du type « ourler » (panroman, sauf roumain). M. L. 6108 ; B. W. s. u. L'adverbe *cōram*, qu'on ne peut séparer ni de *ōs* ni de *ōra*, indique que, malgré la forte déviation de sens, *ōra* doit être un dérivé de *ōs* : v. ce mot.

ōra, **-ae** f. : câble. Peut-être est-ce le même mot que *ōra* « rivage » employé dans la langue nautique avec le sens technique de « câble qui attache le vaisseau au rivage », par opposition à *ancorāle* « câble de l'ancre » ; cf. T.-L. 22, 19, 10 ; 28, 36, 11 ; Quint. 4, 2, 41. V. Niedermann, dans Glotta 19, 5 sqq.

ōrārium : v. *ōs*.

ōrāta : v. *aurum*.

orbis, **-is** m. (ablatif ancien *orbī* ; nominatif récent

orbis (d'après *urbis*?), Venant. Fort., Carm. 8, 5) : rond, cercle (plat ou creux, par opposition à *globus*) ; spécialisé dans différentes acceptions : *orbis terrae, terrarum* « cercle des terres, terre » ; dans la langue militaire, *orbem facere* « former le cercle » ; dans la langue astronomique, « cercle du Zodiaque » ; *o. lacteus* « voie lactée » ; orbite, roue, disque ; poisson lune, etc. Ancien, usuel. M. L. 6083.

Dérivés : *orbītus* (rare) : en forme de roue ; *orbīta* f. : 1° trace de roue, ornière (cf. *orbītōsus* « plein d'ornières », *exorbītāre* « dévier de la route tracée ») ; puis « trace » en général ; 2° course, orbite (de la lune). M. L. 6084, *orbīta* (avec *ō*?, ou plutôt *o* fermé?) ; B. W. ornière.

orbiculus : roulette, poulie, M. L. 6082 ; *orbicularis* « cyclamen » (Marc., Ps.-Ap.) et « envie, orgelet », d'après gr. *κρεπύγιον* ; *orbiculātus* ; *orbicular* (Gloss.). Cf. peut-être aussi *orbicalus, orbicalus* « panaris » (Orib. ; cf. A. Thomas, Mél. Havet, 520).

On a souvent rapproché gr. *ἐρέφω* « je couvre », *ἐρέφω* « roseau (couvrant une maison) », *ἐρέφω* « toit ». Mais ni la forme de la racine, qui est **rebh-* pour le mot grec, ni le sens ne recommandent ce rapprochement. Étymologie obscure.

Ombr. urfeta, qu'on traduit par *orbīta*, T. E. II b 23, doit désigner un objet de forme circulaire (cf. *orbēs aenei* dans T.-L. 8, 20, 8) tenu en main dans une cérémonie religieuse.

orbū, **-a**, **-um** : « privé de » (déjà dans Enn., Plt.) ; et spécialement « privé de ses parents, orphelin, orpheline » ou « privé de ses enfants » ; cf. P. F. 195, 9, *orba est quae patrem aut filios quasi lumen omisit* ; quelques fois *orba* s'emploie avec le sens de « veuve ». Les dérivés et composés ont également le double sens : *orbītās, orbītūdō* (archaïque) ; *orbō*, *-ās* et ses dérivés ; *orbīfēcō* (Accius) ; *orbefaciō* (Gloss.) ; *Orbōna*. Ancien, usuel, classique.

On trouve dans Ov., M. 3, 518, *orbū lūmīne*, dans Pline 7, 124, *orbītās lūmīnis* « perte d'un œil ». *Orbus* a été employé absolument dans le sens de « privé de la lumière, privé de ses yeux », comme le grec moderne *πρόδος* ; cf. la glose de Festus citée plus haut, Apul., Met. 5, 9, 2, *exorbāre*, Act. Petr. 20, p. 67, 15, et les gloses du type *orbū* : *πρόδος, ὀφθαλμός, τυφλός*. Le rapprochement de *orbis* au sens de « orbite, œil » (cf. Vg., Ae. 12, 670, *ardentes oculorum orbis ad moenia torsit*) ; Ov., Am. 1, 8, 16, *gemino lumen ab orbe uenit*) a pu jouer un rôle dans cette spécialisation. C'est avec le sens de « aveugle » que *orbis* est demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 6086, *orbū* ; B. W. *orvet* ; M. L. 3026, *exorbāre*, tandis que le sens de « orphelin » était assuré par le représentant de *orphanus*, emprunt au gr. *ὀρφανός*, attesté dans la langue de l'Église (M. L. 6105). V. Löfstedt, Syntactica, II, p. 374 sqq.

Cf. arm. *orb* (gén. *orboy*) « orphelin » et gr. *ὀρφο-* (dans *ὀρφοβόται, ἐπιτροποι ὀρφανῶν*, Hés., etc.), d'où le dérivé *ὀρφανός* « vide, dénué de » et « orphelin ». †

Got. *arbi*, irl. *orbe* (si toutefois le mot germanique n'est pas emprunté au celtique) « héritage » présentent un développement de sens comparable à celui de *hērēs*. Les deux mots, à l'origine, signifiaient « privé » (de son père). Une différenciation s'est opérée en latin. Le dé-

rivé *hērēs* de la racine **ghēr-* a pris le sens de « héritage », tandis que *orbis* a gardé le sens de « orphelin ». L'allemand *Arbeit* appartient aussi à cette famille.

orca, **-ae** f. : *genus marinae beluae maximum, ad cuius similitudinem uasa ficariae dicuntur ; sunt enim teretes atque uniformi specie*, P. F. 195, 4 : 1° orque, épaulard (cf. Plin. 9, 12) ; 2° vase à gros ventre, tonne (à vin, à poisson salé) ; cornet à dés (Pompon.). Sert aussi de surnom. M. L. 6087, *orca*. En germanique : v. angl. *orc* « Krug » ; néerl. *orck* « bēlue maritima ».

Dérivés : *orca* (Caton), *orcularis*, qui se rattachent au second sens.

Contamination de deux mots différents à l'origine : *orca* « baleine », qui remonte à *ὄρυγα*, accusatif de grec *ὄρυξ*, sans doute par un intermédiaire étrusque (comme *sporta* en face de *σπορῖδα*), a été rapproché par l'étymologie populaire de *orca*, emprunté à gr. *ὄρχη* « pot de terre où l'on met des poissons salés », à moins que *orca*, *ὄρχη* ne proviennent tous deux d'une langue méditerranéenne. Cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 248 ; et Bertoldi, *Quest. di metod.*, 290. Le latin a, d'autre part, *urceus*, évidemment de même origine ; cf. aussi *urca*.

Orcus, **-i** m. (ancien *Vragus* d'après Verrius Flaccus ap. Fest. 222, 6 ; 1. *Vrgus* avec Fulv. Urs.?) ; nom d'une divinité infernale ; « les enfers » eux-mêmes et « la mort ». Ancien (Naev., Plt.). M. L. 6088 ; fr. *ogre*, v. angl. *orc*.

Dérivé : *orcīnus*, adjectif employé dans la langue du droit : *orcīni libertū* « affranchis par testament après la mort de leur maître » ; d'où *Orcinīanus* (Mart.) Étymologie inconnue. Étrusque, d'après Heurgon, *Hommages Niedermann*, p. 168 sqq. † Sur *orcibēta*, v. *bēta*.

ōrdior, **-īris**, **ōrsus sum** (*ōrdītus sum*, Sid., Vulg.), **-īri** : ourdir (une trame), commencer à tisser ; puis, par extension, « commencer, entreprendre » ; en particulier « commencer à parler ». Le sens de « commencer » a dû se développer par un rapprochement de *orior* et de *ōrdior*. Des confusions ont eu lieu entre les deux verbes ; cf. *aborior, abortus, adortus*, s. u. *orior* et la glose *ortus est : ingressus est*, CGL IV 372, 52, qui se rapporte plutôt à *ōrsus*. Ancien, usuel. Panroman, dans le sens technique de « ourdir ». M. L. 6093, *ordire*.

« Le sens spécial « ourdir » en parlant d'une trame est le sens primitif. Pline 11, 24 (80), *Araneus orditur telas. Ordiri retia*. Les composés *exōrdior* « monter une trame » et *redōrdior* « dévider » présentent une acception empruntée au même ordre d'idées. Cic., Or. 2, 23, *Pertexae, Antoni, quod exorsus es*. Plaute, Ps. 399, *Neque exordiri primum unde occipias habes | Neque ad detexundam telam certos terminos*. De l'idée de placer les fils sur le métier on est passé à l'acceptation générale « commencer », par une de ces extensions de sens dont toutes les professions et tous les travaux manuels ont fourni des spécimens au langage. V., par exemple, *recidītus, aestimāre, praetextus*. Nous disons de même *remettre sur le métier pour recommencer*. — Une parenté entre *ōrdō* « l'ordre, la rangée » et *ōrdior* est possible. Il est intéressant que le sens spécial « ourdir » est le seul qui ait survécu en français » (Bréal-Bailly).

Dérivés et composés : *ōrsa*, *-ōrum* n. subst. de

l'adj. *ōrsus* (rare et poétique) : commencements, entreprises ; en particulier dans Virgile « paroles, discours » (d'après *sermōnēs serere, cōsere, texere*, etc.) ; *ōrsus*, *-ūs* (rare, poétique) ; *ōrsōrius* (bas latin) ; *exōrdior* ; *exōrsa*, *-ōrum* (poétique) ; *exōrsus*, *-ūs* (Cic., De imp. Pomp. 4, 11) ; *exōrdium* : commencement d'une trame, cf. Quint. 5, 10, 71, et Fest. 200, 4 ; puis « commencement, exorde » (sous l'influence de *exorior*) ; *primōrdium*, usité surtout au pluriel *primōrdia*, décomposé en ses éléments par Lucr. 4, 28 ; *ōrdia prima* : premiers commencements ; d'où à basse époque *primōrdialis*, *-līter* ; *redōrdior* (seulement dans Plin., avec le sens technique, *redordiri fila rursusque texere*). Tardif : *orditura* : structure (Ven. Fort.).

Le rapprochement avec les gloses de Hésychius *ὄρμα* : ἡ τολήνη τῶν ἐρίων et *ὄρδιον* τὸν χιτωνίσκον n'est pas satisfaisant pour le sens, même en ce qui concerne *ōrdior*. Le fait que *ōrdō* et *ōrnō* pourraient être parents de *ōrdior* le rend invraisemblable. Le sens de *ōrdō*, *ōrnō* indique un rapprochement avec la racine de *artus, armus* et de *ritus* ; mais le détail des formes n'est pas expliqué par là. Cette étymologie, quoique vague, rend compte du sens de *ōrdior* : il y aurait eu spécialisation dans une langue technique.

ōrdō, **-īnis** (avec *ō*, c'est-à-dire *o* fermé attesté par les langues romanes, cf. M. L. s. u., et par l'emprunt gallois *urdd*) m. : d'abord « ordre [des fils dans la trame] », cf. *seriēs* ; et, dans la langue commune, « rang, rangée (sens abstrait et concret : *trēs ordinēs lapidum*, alignement, ordre » : *in ordinem, extra ordinem, ordine*, etc. A pris ensuite dans diverses langues techniques des acceptions spéciales, notamment dans la langue du droit public, où *ōrdō* désigne la classe à laquelle appartient un citoyen, le « rang » : *ōrdō senātōrius, equester, plēbeus*, dans la langue religieuse : *ōrdō sacerdotum, haruspicum* (sens conservé dans la langue de l'Église, *ordines sacerdotum et leuitarum*, Vulg. 2, Esdr. 13, 20 ; cf. fr. « les ordres ») ; dans la langue militaire, « poste, rang, ordre de bataille » (cf. gr. *τάξις*) ; par suite, en vertu d'expressions comme *centuriō primū ordinis, ordinēs ducere*, *ōrdō* arrive à désigner un commandement, *ordinem dlicui dare, adimere*, et même celui qui l'exerce : *tribunis militum primisque ordinibus conuocatis*, Cés., B. G. 6, 7, 8. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6094. Celtique : irl. *ord*, britt. *urdd* ; germanique : v. h. a. *ordina, ordinōn* « Orden, ordnen ».

Il est à noter que *ōrdior* n'a pas le sens de « mettre en rang », mais de « commencer ». Le dérivé de *ōrdō* qui signifie « mettre en ordre », c'est *ōrdinō* ; et les Latins ne sentaient pas une parenté entre *ōrdō* et *ōrdior*, ni entre *ōrdō* et *ōrnō*.

Dérivés : *ōrdinālis*, terme de grammaire, *ōrdināle nōmen* (= *τακτικὸς*) ; *ōrdinārius* (non dans Cic., ni dans Cés.) : conforme à l'ordre, ordinaire, régulier, usuel. Souvent employé par les langues techniques dans des acceptions spéciales : *ōrdinārii cōsules* (par opposition à *suffecti*) ; *-m oleum* (par opposition à *cibātum oleum*) ; *-a ōrdiō* (opposé à *breuiārium* ou *summārium*), etc. ; subst. *ōrdinārius* m. : 1° (esclave) surveillant qui donne des ordres ; 2° centurion de la première cohorte ; 3° gladiateur dressé selon les règles (opposé au *cateruārius*). Cf. aussi Fest. 198, 9 : *ōrdi-*

narium hominem Oppius ait dici solitum scurram et improbum, qui assidue in litibus moraretur : ob eamque causam in ordine stare ademptum praetorem. At Aelius Stilo, qui minime ordine uiueret...[Cato] in ea oratione quam scribit de suis uirtutibus contre Thermum (2) : « Quid mihi feret, si non ego stipendia [in ordine] omnia ordinariis meruissim semper? » Sunt quidam etiam qui manipularum, ... quia infimi sit ordinis, appellatum credant ordinarium. A ordinarius s'oppose extraordinarius (classique), créé d'après extrā ordinem.

ordinō, -ās : 1° mettre en ordre, ordonner ; spécialement « écrire l'histoire de » (= συντάττω) ; 2° à l'époque impériale : mettre l'ordre dans ; par suite, gouverner : o. prouinciam ; disposer de, répartir : o. magistrātūs ; dans la langue de l'Église, ordonner un prêtre ; dans la langue médicale, « ordonner, prescrire ». Cf. gr. διατάσσω. Dérivés : ordinātus, -tē ; ordinātim (classique) ; ordinātiō (= τάξις, cf. Vitr. 1, 2 ; mot d'époque impériale), -tor, -trix, -tūus et inordinātus (= ἄτακτος), etc. Usuel dans la prose et classique. M. L. 6090, ordināre, et 6091-6092, *ordināre, *ordinium ; adordināre, M. L. 192.

V. ordior. Ordinō a dû être refait secondairement, lorsque le rapport entre ordō et ornō eut cessé d'apparaître.

ōreae : v. ὄs, ὄris.

organum, -ī n. (organus, tardif) : emprunt au gr. ὄργανον « instrument, mécanique ». Surtout employé sous l'Empire (Vitr., Colum., etc.) ; o. hydraulica, Suét., Ner. 41 ; spécialisé à basse époque dans le sens d' « orgue », M. L. 6097. Celtique : irl. organ, britt. orian ; germanique : v. h. a. organa, organa, etc. Cf. aussi M. L. 6096, *organium.

Dérivés : organarius, -nizō, -nulum (tardifs).

orichalcum, -ī n. : v. aurum.

oriella, oriellaria, oriella : v. auris.

oriada : forme vulgaire de ὄριζα (Apic.).

origa : v. auriga.

origanum, -ī n. (origanus) : origan. Emprunt au gr. ὄριγανον ; le dérivé origanius (-tum uinum) est dans Caton, Agr. 127, 2. Demeuré partiellement en roman. M. L. 6099.

orior, -iris, ortus sum, oriri (on trouve aussi des formes de la 3° conjugaison orēris, orēre, oritur ; oreretur, orerentur ; souvent c'est la métrique qui décide du choix) ; le participe futur est oriūrus [cf. moriūrus] malgré ortus) : se lever ; cf. Vel. Long., GLK VII 74, 19 : oriri apud antiquos surgere frequenter significat, ut apparet ex eo quod dicitur : oriens consul magistrum populi dicit, quod est surgens ; et T.-L. 8, 23, 15, consul oriens (usité surtout en parlant des astres, d'où oriēns s'opposant à occidēns) ; s'élançer hors de, sourdre, puis « naître, tirer son origine de » ; ortus « né, issu de » ; oriundus (surtout archaïque, encore dans T.-L. et Col.). Ancien, usuel et classique. A subi, toutefois, la concurrence de surgō, qui seul a survécu dans les langues romanes.

Dérivés et composés : origō : source (origō fon-

tiūm), origine ; par suite, surtout dans la langue poétique, « race » ; et même, appliqué à des personnes « ancêtre, fondateur », cf. Vg., Ae. 12, 166, Aeneas Romanae stirpis origo ; M. L. 6100 (v. fr. orine). Au pluriel Originēs « les Origines », titre d'un ouvrage historique de Caton.

Dérivés (tardifs) : originālis « original » et « original » ; originārius ; originātiō « étymologie » (Quint.) ; Aboriginēs (?)

ortus, -ūs m. (opposé à occāsus) : lever (d'un astre) ; naissance.

De Oriēns « l'Orient », substantivé : orientālis (époque impériale) ; cf. gr. Ἀνατολή, -λιός. Irl. oriens.

aborior : 1° mourir, disparaître ; 2° avorter (sens rare et blâmé par les grammairiens, cf. Don., Hec. 398 : non est latinum « aborsa est » sed « abortum fecit » ; et Non. 71, 21) ; abortus, -ūs m. (bas latin aborsus, par suite d'une confusion entre orior et ordior, cf. aborsa est dans la glose de Donat citée plus haut et abortiō, -sōrius) ; 1° avortement ; 2° fétus. Dénommatif : abortiō, -ās déjà dans Varr., R. R. 2, 14, et qui ne reparait plus qu'à très basse époque ; M. L. 37 ; abortiūus ; abortiō, -iō (Itala), M. L. 38 ; abortiō, -ōnis (Plt., Tru. 201) ; abortiūm (St Jér.) : avortement ; aborisor, -eris : inchoatif employé par Lucrèce en parlant de la lune qui décroît graduellement. Suffixe d'inchoatif d'après nāscor?

adorior (aggredimur de longinquo ; adorimur ex insidiis et ex proximo ; nam adoriri est quasi ad aliquem oriri, i. e. exurgere, Don., Ad. 3, 3, 50) : s'attaquer à, aborder (sens propre et figuré) ; commencer. Tite-Live emploie fréquemment l'expression oppugnare adortus, cf. 22, 9, 2 ; 24, 41, 8 ; 28, 3, 6. Le participe est adortus, mais à partir d'Aulu-Gelle apparaît adorsus, qui s'explique comme aborsus. M. L. 194, adorta.

coorior : se lever, surgir (aspect déterminé) ; se dit souvent de phénomènes naturels dont l'apparition est brusque : uentus, tempestās, nimbī ; de soldats qui attaquent, etc.) ; exorior : se lever, surgir de ; naître de ; exortus, -ūs : lever ; exortiūus ; *exorta, M. L. 3027 ; oborior : se lever devant ; suborior (rare) : jaillir par dessous.

Ortus a un correspondant exact dans omb. orto, ortum « ortum », urtas « ortae, surgentes », etc.

Le présent lat. orior est une forme à suffixe de présent faite sur un aoriste attesté par hom. ὄριτο, ὄριτο ὄριμενος, où apparaît le vocalisme de timbre o, en face de ἔπειτο ὄριμήθη, ἔπειτο ὄριμήθη, etc. (Hés.), et par hitt. arai- « se lever », véd. arā « il s'est élevé », arāndh, etc. Le or- de ortus est ambigu, pouvant se rapprocher également du type ancien attesté par skr. rādh et du type secondaire de gr. ὄριός. L'ī de origō a son pendant dans le groupe grec de ὄρινω (lesh. ὄρινω) « je remue, je soulève » et dans arm. ari « lève-toi », yareay « je me suis levé » (où figure l'i de oritur, etc.) en face du présent y-arnem « je me lève ». — Mais les formes élargissement -u- du type de gr. ὄρούα, ὄρουμα, etc., ne sont pas représentées en latin.

Ornō (ō fermé, attesté par les langues romanes, cf. M. L. s. u., et par l'emprunt gallois add-urn « ornement ») ; -ās, -āui, -ātum, -āre : apprêter ; arranger, équiper ; garnir, ornāre nāuis, conuīuium, prouinciās ; sē ornāre ornatur ferro (miles), dit Ennius. Par suite « embelli-

mer », le sens de « équiper » restant réservé à instruō. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6103. Irl. ornighim, ornaid.

Dérivés et composés : ornātus, -ūs m. : sens abstrait et concret « apprêt, équipement, harnais » et « ornement » ; ornātiō, -tor, -trix (époque impériale) ; ornātūra « garniture de robe » (tardif) ; ornāmentum, -tūus ; inornātus (= ἀκόσμητος) ; adornō : même sens que ornō, M. L. 193 ; gall. addurn « ornement » ; exornō ; inornō (Tert.) ; perornātus (Cic.) ; perornō (Tac.) ; subornō : équiper, préparer en secret ; puis « suborner », conservé en espagnol, cf. M. L. 8387. — V. ordō et ordior.

ornus, -ī f. : orne, ou frêne à la manne. M. L. 6104. Adjectif : orneus (Col.).

Ancien nom d'arbre ; thème racine *ōs- attesté par des élargissements divers : v. sl. jāsni (r. jāsni', s. jāsni), jlt. ūsis (gén. ūsēs) « frêne », gall. onnen « frêne » (supposant *osnā) et, avec un autre suffixe, v. isl. askr « frêne » et arm. haçi « frêne » (l'a fait difficulté). Puisque, dès lors, lat. r représente ici -s-, il faut admettre qu'une voyelle s'est amuie entre r et n, comme entre l et n dans ulna.

ōrō, ōrās, -āui (fut. ōrāssis dans Plt., Ep. 728), -ātum, -āre : prononcer une formule rituelle, une prière, un plaidoyer. Terme de la langue religieuse et juridique ; orare antiquos dixisse pro agere testimonio sunt [quod] et oratores, et i qui nunc quidem legati, tunc uero oratores, quod rei publicae mandata partis agebant, Fest. 218, 6 ; cf. rē inōrātā « sans avoir pu plaider la cause » (Enn., Cic.). Ōrāre deōs, c'est adresser une prière aux dieux : multa deos orans, Vg., Ae. 9, 24. Dans la langue du droit, ōrāre a le sens de « plaider une cause », soit absolument : ars ōrandi, etc., soit avec un complément : ō. litem, causam, et par là s'est rapproché de rogāre. Usité de tout temps. Le sens de « prier », qui est le plus fréquent dans la latinité, est aussi celui qui s'est maintenu dans les langues romanes ; cf. M. L. 6081. Panroman ; cf., toutefois, precārī. En celtique : irl. or, orain « ōrō », irl. et britt. orōit, arawd « ōrātiō », irl. airecal, airicuil « ōrāculum », britt. arawd- « ōrātōr », mots savants.

Les deux sens « prier » et « plaider » se retrouvent dans les dérivés et composés de ōrāre :

ōrātiō : langage, et spécialement « langage préparé, éloquence, style » (par opposition à sermō, qui est le langage sans art), et par suite « discours, plaidoyer » ; cf. Cic., Or. 19, 64 ; d'où, spécialement, « prose » ; et in poematis et in oratione, dit Cic., Or. 21, 70. Le sens de « prière », προσευχή, n'apparaît qu'à partir de l'Italia ; cf. Löfstedt, Phil. Kommentar. z. Peregr. Aeth., 39. La langue emploie les formes de *prez ou l'ablatif de ōrātus, -ūs : ōrātū tuō.

ōrātōr : ambassadeur chargé d'un message oral (sens ancien) ; puis « orateur » ; ōrātōrius : oratoire ; subst. ōrātōria : l'art du discours ; ōrātōrium (langue ecclésiastique) : oratoire.

ōrāculum (-clum) : oracle. Le sens premier du mot serait, d'après M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 120, « lieu où l'on fait requête (au dieu) », comme augurāculum ; et le sens de « oracle » serait le calque du gr. χρηστήριον, qui signifie à la fois « lieu de l'oracle »

et « réponse de l'oracle ». Il faudrait donc, selon lui, rejeter l'interprétation de Cic., Top. 20, 77 : « a ex eo ipso appellata quod inest in his deorum oratio ». M. L. 6080 a.

adōrō : adresser une prière à, adorer (sert à traduire le gr. προσκυνῶ), M. L. 191 ; irl. adraim, etc. ; adōrātiō (époque impériale = προσκύνησις) ; adōrābilis (Apul.), -tūus.

exōrō : prier avec instance, fléchir par les prières, d'où exōrābilis et inexōrābilis (= ἀπαράτητος) ; exōrābula (Plt., Tru. 27) ; exōrātōr (sans doute créé par Térence en jeu de mots avec ōrātōr, Hec. Prol. 2) ; exōrātiō, -tūus (langue de l'Église) ; exōrātōrium (Ital.).

perōrō : « plaider à fond » et « achever de plaider », « conclure » ; perōrātiō, qui traduit ἐπιλογος.

Les Latins faisaient de ōrō le dénommatif de ōs : oro ab ore, dit Varr., L. L. 6, 76 (comme iūrō de iūs), cf. Enn., Sc. 306, quam tibi ex ore orationem duriter dictis dedit, mais c'est sans doute une étymologie populaire (bien que ōs désigne la bouche en tant qu'organe de la parole), car nulle part ailleurs le mot correspondant à ōs n'a fourni rien de pareil. Rien n'oblige à voir dans osq. urust « ōrāuerit » un emprunt au latin (à cause du rhotacisme). Orō semble appartenir au groupe des mots qui désignent le fait de prononcer des paroles de caractère solennel (cf. dicere, fārī). Ce groupe est peut-être apparenté au gr. ἀρνέομαι « je nie », arm. uranam « je nie », gr. ἀρῆα « malediction », hitt. ariya- « interroger l'oracle », etc. (v. BSL 26, p. 19 sqq.).

orphanus : v. orbus.

ōs, ōris n. (acc. orem, Orib. 26, 12) : « bouche » et « bouche en tant qu'organe de la parole », in ōre esse hominum, iūrō ōre, ōs summe aperire (Vulg.), etc., puis, par une extension de sens comparable à celle de uolūtus, « expression du visage, face, visage » et « masque » (cf. oscillum). Ōs, comme frōns, s'emploie aussi avec un sens péjoratif : ōs dūrum, ou même sans épithète : nostis os hominis, nostis audaciam ; Cic., Ver. 2, 20, 48. Au figuré : embouchure, entrée, orifice (cf. ostium, orificium, et sans doute ōrā, qui doit être un ancien pluriel collectif neutre « bouches (d'un fleuve) », puis « endroit où l'on aborde, rivage »). Même sens dans gr. στόμα Ancien, usuel. Remplacé dans les langues romanes par le mot expressif bucca.

Dérivés et composés : ōreae (aureae, cf. aureae et auriga) : bridon ; freni, quod ore inseruntur, dicti, P. F. 197, 6 (archaïque) ; ōrārium n. : mouchoir (iv^e siècle), passé en germanique : got. *aurāli- n., v. h. a. orul ; inōrus et inōris, -e : sans bouche (très rare) ; un exemple de Turp. ap. Non. 216, 7, inoras... orestes, cf. P. F. 101, 24 = ἄστομος ; oricus (?) : loquax (Gloss.) ; orificium (Macr., Apul.) : orifice, « anus » ; oridiūrus : οὐλοπόστομος (Gloss.), fait d'après ōre diūro, cf. crassiuēnius, caldicerebrus, etc. ; oriputidus (-putius, -ūs : ὀρίπυτος (Gloss.).

V., de plus, ōra (cōram) et ostium ; auriga. Le thème ōs- se retrouve peut-être en hittite aiš, gén. iššāš « bouche » (cf. Sommer, Festschr. Hirt, 295 sqq. ; Pedersen, Hitt. 47) ; Sturtevant, Language 14, 292) et dans des restes védiques et gâthiques : gén. sg. véd. āśāh = gâth. ānhō, instr. sg. véd. āśā = gâth. ὀσῶnhā

(graphie maladroite de *āhā*). Le sanskrit a des élargissements *ās(i)yam* et, aux cas obliques, loc. *āsān*, *āsāni*, gén. abl. *āsānā*, etc.; cf. le génitif av. *āhānō*. On signale, en celtique, ir. *á* « bouche » et, en germanique, v. isl. *oss* « bouche de fleuve » (thème **osa*). Mot radical court qui ne persiste, avec son sens propre de « bouche », qu'à date ancienne, dans des langues périphériques, le hittite, l'indo-iranien et l'italo-celtique, comme une survivance, et qui fournit surtout des formes dérivées ou élargies. — Gr. *σρύμα* est aussi neutre.

osa : v. (*h*)*osa*.

ōscēdō, -inis (*oscīdō*) f. : 1° oscitation, bâillements fréquents (Gell. 4, 20, 9); 2° apte dans la bouche des enfants (Ser. Samm., Isid.; confusion avec *ostigō*?).

Même suffixe *-ēdō* que dans *grauēdō, torpēdō*, etc., qui a servi à caractériser les noms de maladies. *ōscēdō* semble supposer un adjectif **ōscus* (cf. *mancus, broccus, maccus*, etc.) signifiant « à la bouche ouverte ». C'est peut-être à cet adjectif **ōscus* qu'il faut rattacher *ōscitō, ōscitor* « bâiller », dont l'explication par *ōs* + *citō* fréquentatif de *citō*, *citō* est peu satisfaisante sémantiquement : « bâiller » n'est pas « remuer la bouche », mais « ouvrir la bouche ». — Toutefois, *ōscēdō* peut avoir été formé analogiquement sur *tussēdō*, cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.* 3, p. 240.

ōscitō, -ās (ō? cf. M. L. s. u., *oscitor* (Plit., Turp.) : bâiller. D'où *ōscitātio*. Cf. *ōscēdō*.

Ōscitāre, ancien et usuel en latin, est peu représenté dans les langues romanes; et les formes attestées sont douteuses ou proviennent de contamination; cf. M. L. 6114. La langue parlée employait les termes plus expressifs *batāre, bataclāre*, dont la fortune a été considérable.

ōsculum, -i n. : diminutif de tendresse (cf. *corculum, melculum*) « petite bouche »; par suite, en raison de la forme que prend la bouche en baisant, « baiser », sens qui s'est développé dans des expressions comme *ōscula figere* « appliquer des petites bouches »; d'où *ōscolor, -āris* (et *ōsculō* vulg.; il y a une forme avec diphtongue au dans P. F. 25, 28, *ausculari dicebant antiqui pro osculari, quod est os cum ore conferre*, qu'on retrouve dans les manuscrits de Plaute, Cas. 133, où cette leçon est appuyée par un jeu de mots entre *auscultāre* et *ausculari*; cf. *ōstium, austium*), différent par l'emploi de *ōsculō, ōsculātio* qui, dans la langue médicale, ont servi à traduire *ἀναστομά, ἀναστόμασις*. A *ōscolor* se rattachent *ōsculābundus* et les composés expressifs *ad-, dē-, ex-, per-ōscolor*, évités par la langue classique. Sur la différence entre *ōsculum* et *bāsum, sāuium*, v. ces mots. Ancien, usuel, classique. Non roman.

ōscillum, -i n. : diminutif de *os, osculum*. Deux sens, le premier se rapportant au sens de *os* « bouche, orifice », l'autre à celui de *os* « visage » : 1° petite cavité au milieu des légumineuses, d'où s'échappe le germe (Colum.); 2° petit masque (= *στροπάτιον, προσωπίδιον*), surtout de Bacchus, qu'on suspendait aux arbres, notamment dans les vignobles, de manière qu'ils fussent agités par le vent. Cf. Vg., G. 2, 387 sqq., *oraque corticibus sumunt horrenda cautatis, | et te, Bacche, uocant per carmina laeta, tibique | oscilla ex alta suspendunt mollia pinu*.

De ce second sens dérive *ōscillō, -ās* « se balancer » (comme les masques) et *ōscillātio*.
 Sur *ōscillum*, v. K. Meuli, *Mus. Helv.* 12 (1955) 214 sqq.

os (*oss*, puis *ōs*), **ossis** n. (doublet *ōssum*, cf. Charis. GLK I 139, 3, conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 6114; et *ossū, ossuum*, usité surtout au pluriel *ossua*, cf. Charis., ibid. 139, 4; **ossa* f. [Vindic.]) : os. Attesté de tout temps; panroman.

Dérivés et composés : 1° de **oss-* : *osseus*; *ossiculum*, diminutif technique ou populaire avec valeur affective et ses dérivés *ossiculātum* (Caec.), *ossiculāre* (Vég.); *ossōsus*; *ossifragus*, dont dérive le nom de « l'orfraie », M. L. 6113 (avec un *ā*?); *Ossipagina* « déesse qui raffermirait les os des enfants » (Arn. 30); *ossilagō* « tumeur dure (semblable à un os) » (Vég. Pélég.); *ossilegus, ossilegium*, traductions de *δερμαλλός, οστολόγιον*; *exōs* (ō Lucr. 3, 721), *-ossis* (cf. *ops*) d'où *ōssolō, -ās*.

2° de *ossu-* : *ossuarius* (-a *ōlla*) et le n. *ossuārium* « ossuaire »; *oss(u)ōsus*; *ossuculum* (*ossa-Plac.*), autre forme de *ossiculum* (cf. *geni-* et *genuculum*); *ossula* (Orib.), *-lum* (Gr. Tur.).

L'iranien offre la forme du nom de l' « os », sans aucun élargissement : av. *astam* (gén. pl.); *azdibiš, azdibiš* (c'est-à-dire *azdibiš* instr. pl.) et le sanskrit la même forme avec un élargissement i/n : *āsthi* (nom.-acc. sg.) *asthāhā* (gén.-abl. sg.). Le grec a un dérivé thématique *ὀστέον*; cf. hitt. *ḫast-ai* « os ». Le mot affecte en partie des formes populaires, ainsi qu'il ressort du *th* de skr. *asthi* et du *k-* préfixe dans v. sl. *kositi* (passé au féminin sous l'influence du nominatif pluriel *kosti*); cf. peut-être *lat. costa*. Un traitement *-ss-* de *-st-* dans lat. *os* (*oste*), *ossis* ne se retrouverait nulle part ailleurs; il ne reste donc d'autre hypothèse que de partir d'un ancien **oss-* et d'admettre que *-t-* ou *-th-* ne sont pas des éléments essentiels du nom de l' « os »; v. MSL 23, p. 259, et Benveniste, *Formation des noms en i.-e.*, p. 6 et 77. Si arm. *oskr* « os » repose, comme il semble, sur **ostaw-*, l'u de lat. *ossua* pourrait être ancien. La gutturale de gall. *asgwrn* « os » ne se concilie pas avec le *k* de l'arménien. Plusieurs langues ont des noms isolés, ainsi le germanique : v. isl. *bein*, etc., et le baltique : lit. *kāulas*, v. pr. *kaulan* (neutre); etc.

oscen, -inis m. : terme de la langue augurale, s'appliquant aux oiseaux dont le chant est prophétique. De **obs-cen* « qui chante en avant », cf. pour le premier terme *os-tendō* et pour le second *tubi-cen*, etc. L'explication de Festus : *oscines aues auspicium ore facientes*, P. F. 215, 4 (cf. Serv., Ae. 3, 361), est une étymologie populaire. Rare et technique; pas de dérivés. Non roman.

ostendō, -is, -di, -tum, (-sum) : *ostentūrus*, Cat., Or. 52, 2; *ostēnsus*, Varr., **-ere** : proprement « tendre de vant, exposer » (de **obs-tendō*), sens encore attesté, par exemple Caton, Agr. 6, 2, *ager qui soli ostentus erit*. Vg., G. 2, 161, *Aquiloni ostendere glaebas*; puis « mettre devant les yeux, montrer, indiquer ». De là *ostentum* qui, dans la langue augurale, comme *portentum*, désigne un « présage » (irl. *ostent*); *ostentārius* « relatif aux présages »; *ostentifer* (Gloss.); *praestendō* (Tert.) = *προαναπαύω*.

Dérivés : *ostēnsiō* (Apul., Tert.); *ostēnsor* (Tert.); *ostēnsiōnalis* (Lampr.); *ostēnsius* (Boèce); *ostentus, -ūs* (rare, ni dans Cic., ni dans Cés.); *ostentō, -ās* : fréquentatif-intensif de *ostendō*, dont il a les deux sens : 1° « présenter, offrir », o. *alicui iugula sua pro capite alicuius*, Cic., Att. 1, 16, 4; 2° « montrer avec affection ou ostentation », sens qu'on retrouve dans les dérivés *ostentātio, -tor, -trix, -ticius*, etc. Se retrouve, en ombrien : *ostendu, u* stentu « ostenditō ».

Ostendō, ostentō, tous deux anciens, usuels et classiques, ne sont pas représentés dans les langues romanes, où *mōstrō* s'est répandu.

ōstigō, -inis f. : maladie de la bouche du mouton (Col.); cf. *mentigō*. Sur la forme, v. Ernout, *Philologica*, I, p. 178.

ōstium, -i (*ōstium* avec apex Mon. Anc. V 11, 14; *austia*, CIL I² 2216) n. : entrée, ouverture; en particulier « bouche d'un fleuve », d'où *Ōstia*, nom du port de Rome (féminin singulier dans Enn., A. 144, *Ostia munia est*), *Ostia Tiberina* « bouches du Tibre »; porte : *rectum ō* « porte de devant », *posticum ō* « porte de derrière ». Ancien, usuel. Roman.

Dérivés : *ōstiātium* : de porte en porte (classique); *ōstiolum* (époque impériale); *ōstiārius, -a, -um* : de porte; subst. *ōstiārius, -a* : portier, portière; *ōstiārium* : taxe sur les portes; *ōstitor*, CGL Scal. V 601, 3g, d'après *iānitor, portitor*.

Les formes romanes conservées remontent à *ūstium* (attesté en latin vulgaire; cf. Marcell. Empir. XXVIII 37, gén. *ustei*), **ūstiārius, *ūstiolum* avec *ū* (alternant avec l'ō des formes classiques); cf. M. L. 6115-6117; et *Einj* 3, p. 180; B. W. *huis*. La variation entre *ōstium, aūstium, ūstium* est la même qu'entre *rōdus, raudus, rūdus*, etc.; cf. *ausculari*. De *ōstiārius* provient ir. *aistire*.

Dérivé de *ōs*, sans doute ancien, car le letto-lituanien offre lit. *ustas* et *ustā* « embouchure de fleuve », lette *uoste, uōsta* « port », russe *ústije* « ouverture ». — V. *ōs*.

L'étymologie montre que le sens premier était « ouverture, bouche », sens conservé dans le nom de la ville d'Ostie. Par une restriction secondaire, *ōstium*, comme *porta, iānuas*, est devenu synonyme du mot indo-européen désignant l'entrée de l'enclos, *forēs*, qui a fini par disparaître.

ostracum, -i n. (*ostracus* m.) : est *pauimentum tessellatum* (Isid.). Transcription du gr. *ὄστρακον*, dont il existe des formes populaires **astracum*, fr. *aître* (tiré de la *straka*?; v. B. W. s. u.) et **astricum*, it. *lastrico*, v. h. a. *estrih* « dallage ».

ostreum, -i n. (*ostrea* f.) : huître. Emprunt latinisé au gr. *ὄστρεον*, le féminin est fait sur le pluriel. Ancien (Enn., Plt.), usuel. Panroman (sauf roumain); les formes romanes remontent à *ōstrea*. M. L. 6119. Celtique : ir. *oisre, britt. ostr, estr-en*.

Dérivés latins : *ostreārius*; *ostreātus*; *ostreōsus*; *ostrifer*. Cf. aussi *ostrum* : autre forme de *ὄστρεον*, spécialisée dans le sens de « pourpre »; de là *ostrinus*; *ostricolor*. Toutefois, M. Leumann, *Gnomon*, 13 (1937), p. 30, considère *ostrinus* comme emprunté à *ὄστρέπ-*

voç et *ostrum* comme formé sur *ostrinus* coupé *ostr-inus*.

ostriāgō, -inis f. : plante colorante. Se trouve dans Ps.-Ap. 28 et CGL III 541, 15 et 585, 10. Formation en *-āgō* du type *lappāgō*, etc. Cf. Ernout, *Philologica*, I, 165 sqq.

Sans doute de *ostria*, du gr. *ὄστρεον* « pourpre » (colorant). V. André, *Lex.*, s. u.

ōtium, -i n. : temps de repos, retraite, loisir, inaction. Opposé à *negōtium*, e. g. Cic., Off. 3, 1, *nostrum otium negoti inopia, non requiescendi studio constitutum est*; spécialement « paix, tranquillité » (par opposition à *bellum*). Ancien, usuel, classique. Conservé seulement en ancien provençal; cf. M. L. 6122.

Dérivés : *ōtiōsus* : oisif, qui est de loisir; et aussi « oiseux », M. L. 6121; subst. *ōtiōsus* m. : particulier, civil (par opposition à « militaire »; *militare nomen graue inter otiosos*, Tac., Agr. 40), d'où *ōtiōsiās* (Vulg., trad. *ἀργία*); *ōtiolum* (familier, Cacl. ap. Cic.); *ōtior, -āris* (rare, mais classique; opposé par Cicéron à *negōtior*); *inōtiōsus* (Quint. = gr. *ἄσχολος*); *negōtium*; v. ce mot.

L'idée que *ōtium* serait à rapprocher de got. *auþeis* « vide », gr. *ἄστος* « vide, vain », *ἄστος* « en vain » est écartée par le fait qu'il n'y a pas trace d'une graphie *au-* en latin. De plus les sens diffèrent. Pour la formation, cf. *indūtiac*?

***oualidia** (*oualoida*) : nom d'une plante, la camomille, dans Ps.-Ap. 23, 12. Origine et sens douteux.

ouis, -is c. : mouton. Mot épique à l'origine; cf. Gell. 10, 1, 4, qui rappelle la forme de la *minima multa* d'après Varron, amende qui consiste en un *ouis ouis*, et qui ajoute : *ac nisi eo genere diceretur negauerunt iustam uideri multam*; encore dans Varron, le sexe était précisé par l'adjonction de *mās* ou *fēmina*; cf. *ouis mās*, Varr., L. L. 5, 98; *ouis sēmimās*, Ov., F. 1, 588, et Non. 216, 25. Puis, les noms en *-is* étant généralement féminins et le troupeau se composant essentiellement de femelles (on sacrifie la plupart des mâles en bas âge), *ouis* a tendu à désigner uniquement la « brebis », tandis que *berbez* (*uerbez, ueruez*) était réservé au mâle (à côté de *ariēs*). Cette distinction n'a, du reste, pas subsisté et c'est à *berbicum* que remonte le féminin français « brebis ». On lit dans une glose *ouis* : *uerbez*, CGL II 416, 24. *Ouis, ouem* n'est guère représenté en roman; il ne s'est maintenu qu'en roumain; cf. M. L. 6127; les autres langues ont recouru à *ouicula*, **ouacula*, M. L. 6124, 6123 b, ou à d'autres mots : *fēta, pecora, ueruēcem*; cf. W. von Wartburg, *Zur Benennung des Schafes in den rom. Sprach.*, Berlin, Raimer, 1918 (Abhand. d. Berl. Akad., phil.-hist. Kl. 10).

Dérivés et composés : *ouilis* : de mouton; subst. *ouile* n. : bergerie, parc à moutons, M. L. 6125; et par extension « enclos pour les votes au Champ de Mars »; cf. *equile*; *ouinus* (Ser. Samm.), M. L. 6126; *ouillus* (classique); *ouillinus* (tardif); *ouīarius, -a (-icus)* (rare); *ouicula* (tardif).

Ōuifer (Plin., N. H. 8, 70, a *ouifera* pour désigner la girafe; cf. encore Ed. Diocl. 8, 25 = *τραγέλαφος*;

Vulg. Deuter. 14, 5; Apicius 8, 352), glosé πρόβατον ἄγριον, v. Thes. Gloss. emend. s. u.; cf. *ferus*.

ouicerda, -ae f. : crotte de brebis; cf. *muscerda*; *ouisper*, *ouium inspector* (Gloss.).

suouetaurilia (on attendrait *suouitaurilia*) n. pl. : sacrifice composé d'un porc, d'un mouton, d'un taureau.

ōpiliō : v. ce mot. Cf. encore les noms et surnoms *Ouius*, *Ouidius*, *Ouinus*.

L'ombrien a u^{em}, u^e « ouem », u^{ef}, *oui* « ouïs ». De même quelskr. *avīh* et gr. δ(φ)ίς (hom. δίς, att. δίς), lat. *ouis* désignait le « mouton » sans acception de sexe. C'est l'état indo-européen, et le slave ne distingue qu'à l'aide de suffixes secondaires : *ovī-nū* « bélier » et *ovī-ca* « brebis »; le lituanien a fixé *avīs* au genre féminin : « brebis », et a créé *avinas* « bélier ». Au sens restreint de « brebis », le mot a subsisté en germanique : v. isl. *aer*, v. h. a. *ouwi*, *ou* (et got. *awi-str* « bergerie »), et en celtique : irl. *óí*. — Pour le nom du « bélier » en latin, v. *ariēs*.

ouō, -ās (parfait non attesté; du reste, les formes personnelles sont rares; la forme la plus fréquente est *ouāns*), **ouātum**, -āre : *ouantes*, *laetantes*, *ab eo clamore quem faciunt redeuntes ex pugna uictores milites, geminata O littera*, P. F. 213, 7. Ancien (Plt., Ba. 1069), classique.

Le rapprochement avec *ouis* proposé par Bréal et le sens qu'il donne de *ouō* « immoler une brebis pour la cérémonie du petit triomphe », d'où « être triomphant », ne semblent pas justifiés. Aucun des textes relatifs à l'*ouātiō* ne mentionne le sacrifice d'une brebis; cf. Gell. 5, 6, 20 sqq.; P. F. 213, 6; Plin. 15, 155. *Ouāre*, *ouāns* a le sens de « pousser des cris de joie »; cf. Vg., G. 1, 346, *omnis quam chorus et socii comitentur ouantes*; 423, *ouantes gutture corui*; Ae. 3, 189, *et cuncti dicto paremus ouantes*, sens qui concorde avec la définition de Festus citée plus haut. Le mot s'est spécialisé ensuite dans le sens de « se réjouir d'une victoire, remporter un petit triomphe », par la même évolution qui fait que θρίαμβος, l'hymne chanté aux fêtes de Bacchus, a désigné la cérémonie du triomphe. Dans ni l'un ni l'autre des mots l'idée de sacrifice n'est envisagée. *Ouō* s'apparente donc (ou est emprunté comme *triumphō*) au gr. εὐοί « cri de joie qu'on poussait aux fêtes de Bac-

chus », εὐάζω, et représente **ewaiō* avec passage de *ea* à *ow* comme dans *nouis* en face de *véFoc*.

Dérivés : *ouālis* (*corōna*); *ouātiō*; *ouatus*, -ūs (Val. Fl.).

ouum, -ī n. (*ouūs* et *oua*, Orib.) : œuf. L'ō de *ouum* est constant. L'ō ouvert attesté par les langues romanes (v. fr. *uef*, etc.) provient d'une différenciation de la voyelle qui s'est ouverte devant le *w*; cf. Meyer-Lübke, *Einf.*³, §§ 121, 128, 150. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6128. Celtique : irl. *ub*.

Dérivés et composés : *ouātus* : 1° en forme d'œuf, ovale (= φοειδής); 2° moucheté; *ouārius* : qui recolte les œufs; *ouārium* : φοφρόρον (Gloss.); *ouiparus* : ovipare. Tardif, peut-être création d'Apulée, Mag., p. 298, 24, *uiuipari et ouipari : ita enim appellō quae Graeci ζωτόκα καὶ φωτόκα; ouificus* (Eust.); *ouālis* (tardif), M. L. 6123 c; **ezōvāre*, M. L. 3028 a.

Le nom de l'« œuf » a l'air d'un dérivé de type indo-européen, à *orddi*, d'un nom signifiant « oiseau » (cf. gr. οἰωνός). Le grec a de même deux formes : dor. **ωFeon* attesté par ὄβρα τὰ φά, Ἄργετοι (Hés.) et ὄρα χαλός chez Épicharme; et **ωFion*, attesté par lesb. δῖον et att. φόν. Mais, dans les formes germaniques et slaves correspondantes, il n'y a pas trace de *ω* intérieur : serbe *jáje*, et avec suffixe secondaire : v. sl. *ajice*, r. *jaicó*, etc., et v. h. a. *ei*, v. isl. *egg* (la forme *ai* dans germanique **aiya* n'indique rien sur la nature ancienne, **oi-* ou **ōi-*, de la diphthongue), etc. Les formes gall. *wy* et irl. *og* posent des problèmes (v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.*, I, p. 66). Ceci conduit à se demander si le *w* des formes iraniennes, grecques et latines ne proviendrait pas d'une étymologie populaire. Le *x* de pers. *xāya* s'est développé en iranien (v. un essai d'explication, BSL, Comptes rendus, 130, p. 90 sqq.). Le *j-* de arm. *ju* « œuf » est énigmatique.

ōxālis : rumex. Du gr. ὄξαλις (Plin.). M. L. 6129.

oxus, -ī m. : *dolones... hos uolgus Graeco nomine ozos uocant, i. e. acutos*, Isid. 18, 9, 4. Emprunt tardif et populaire au gr. ὄξυς, substantivé et passé à la 2^e déclinaison.

ozīnosus adj. : atteint d'ozène (Pelag. 16, 63). Adj. dérivé de **ozina* (*ozēna*) forme vulgaire de *ozena*, transcription littérale de ὄζαινα (Plin., Theod. Prisc.).

pabō, -ōnis m. (Gloss.) : *uehiculum unius rotae*, CGL V 606, 45 et 585, 15; *pacillus*, -ī m. (Lampr., Eleg. 29). Mots de la basse latinité; sans doute empruntés.

pābulum : v. *pāscō*.

***pācō**; **pāx**, **pācis** f : fait de passer une convention entre deux parties belligérantes (l'état de paix résultant de la *pāx* se disant plutôt *ōtium*, cf. *indūtia*) : « *pacem a pactione condicionum putat dictam Sinius Capito, quae utriusque inter se populo sit obseruanda* », dit Festus 260, 13. Personnifié et divinisé : « divinité qui préside à la paix, Paix ». Sens dérivés : « agrément d'une convention ou d'une demande, sentiments qu'amène la paix, bienveillance »; cf. Vg., Ae. 3, 369, *Hic Helenus, caesis primum de more iuuenis, | exorat pacem diuom*; Cic., Rabir. 2, *pacem ac ueniam ab Ioue petere*; et les expressions *pāce tuā, sine pāce tuā* (Vg., Ae. 10, 34) « avec, sans ta bienveillance, c'est-à-dire ta permission »; *pax Domini*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6317. Passé en irl. *paxa*, *pōc* et en brit. *pac* au sens chrétien de « baiser (de paix) »; et au sens de « paix » : britt. *peoch*, *peuch*.

Pāx est un nom d'action, de genre féminin, du type *nez*, *precēs*, etc., de la racine **pāk-* « fixer par une convention, résoudre par un accord entre deux parties », alternant avec **pāg-*, qui désigne surtout un acte physique; cf. *pangō* (*prangere pacem* et *pacisci pacem*, T.-L. 9, 17, 7 et 9), *com-pāges*.

A cette même racine appartiennent les formes anciennes, *pacit*, *pacunt*, d'un verbe *pacere*, usitées dans la loi des XII Tab. 8, 2, *ni cum eo pacit, talio esto* « s'il ne conclut pas un accord avec lui »; 1, 6, *rem ubi pacunt, orato... ni pacunt* « au cas où ils terminent l'affaire par un accord »; *pacio*, -ōnis f., cf. Fest. 296, 35 : *pacionem antiqui dicebant quam nunc pactionem dicimus*; cf. *dicio*, -ōnis (en face de **di-*), et *legio*.

La langue classique a gardé l'inchoatif *paciscor*, -eris, *pacus sum*, *pacisci* (doublet *paciscō*, -is dans Naevius et Plaute), de même sens que *pacere*, et *pacio*. Le neutre de *pacus*, *pacum* « pacte, convention » (conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 6138, *pacum*, -a, et en germanique : v. h. a. *pfāhta*, d'où m. h. a. *pfahen* « pactaire ») s'emploie souvent dans des expressions *quō pacō, tāli pacō*, où *pacō*, par affaiblissement de sens, n'est plus qu'un équivalent de *modō, ratione*. Cf. encore *pacimōnium* (Aug., Epist. 61, 2). De *paciscor* existent les composés *compeciscor* (-pa-), d'où *compectō, dē, ex compectō* « de concert », *dēpeciscor*, *dēpaciscor* (usité par Cicéron, rare en dehors de cet auteur); *dēpectiō* (Cod. Theod.); **dispeciscor*?, le participe *dispectus* (var. *dispestus*) est peut-être dans Apul., Met. 4, 26. L'adjectif composé *compactus* se rattache à *pangō*.

P

Dérivés et composés de *pāx* :

pācō, -ās (inf. pass. *pakari* dans l'inscription de Duenos?) : pacifier; demeuré dans les langues romanes avec le sens spécialité d'« apaiser par de l'argent, payer », cf. M. L. 6132; B. W. s. u. (cf. *pacum* > esp. *pecho*, port. *peito* « impôt »); à l'époque impériale, *pācator*, -iō, -tōrius; *perpācō* (T.-L., Flor.); *impācātus* (Vg.).

pācālis adj. (Ov.); *Pācēnsis* « habitant des colonies dont le nom commence par *Pāx* », par exemple *Pax Iulia*; *pācifer* (poétique); *pācificus* (= εἰρηνικός) et ses dérivés : *pācificō*, M. L. 6136, etc.; *impācificus*. Certaines formes romanes supposent aussi **pacidus*, M. L. 6135, créé sans doute d'après *placidus*, **pacēntiāre*, M. L. 6133; **expacāre*, 3029. Cf. aussi sans doute les noms propres dérivés : *Pācius*, *Pāccius*, osq. *Pakis*; *Pācūlus*, osq. *Paakul*; *Pācullius*, osq. *Pakullius*, lat. *Pācuuius*, mars. *Pacuius*, lat. *Pācōnius*, *Pāculeius*, etc.

L'existence d'une double forme **pāk-*, **pāk-* et **pāg-*, **pāg-* dans une racine qui fournit des formes radicales athématiques comme lat. *pāx* et comme le présent à infixe sur lequel reposent lat. *pangō* et got. *fāhan* (de **fanhān*) n'a rien que de naturel.

L'ombrien a *paca* « causā » (adv.), *pase* « pāce » et *pacere* « propitiū » (nom. pl. *pacere*); cf. marse *pacere* « propitiū » et pél. *pacris* « pācāti », comme *sacer*, -oris. L'u de osq. *prupukid* « ex antepactō » n'est pas clair.

Le grec, qui n'a pas de correspondant à la forme nominale *pāx*, a, en revanche, un aoriste radical dans l'ἄπαξ homérique κατέπρατο « il s'est fiché en terre », Λ 378, à côté de πάγη, ἐπάγη qui est usuel. L'aoriste factitif ἐπρηξα et le présent πρήγνυμι ont été faits secondairement. Le parfait πῆπαγα (πέπηγεν « il est fixé » chez Homère) est ancien, en face de lat. *pepigē*. A côté de cette forme à sonore, le grec a, avec le représentant de -k-, πάσσαλος (att. πάταλος) « cheville, piquet » et πάσσακ- « pieu » (dat. mégarien πάσσακα, Aristophane, Ach. 763, et πάσσακίονα κ πάσσαλέουσα, Hés.). Cf. *pālius*.

Au contraire, le germanique a généralisé, pour la forme verbale, le type à -k-, et il offre le causatif v. sax. *fōgian* « adapter », etc.; et, en face de lat. *pangō*, la nasale infixée marque un aspect déterminé dans got. *fāhan* « saisir » (parf. *faijāh*), v. h. a. *fāhan* (parf. *fāng*, partic. *gifangan*), comme dans lat. *pangō*. En face de l'adjectif omb. *pacere*, il y a got. *fajurs* « convenable », etc. — Avec représentant de **g-*, on cite le mot représenté par v. sax. *fac* « enclos »; cf. *pāgus*, etc.

Sans doute à cause de son caractère athématique, qui entraîne des formes anormales, la racine n'est représentée dans la plupart des langues que par des mots isolés; on signale tch. pol. russe *paz* « joint ». La racine